



Fonds français pour l'environnement mondial

Cadre de programmation stratégique

2009-2010



Janvier 2009

Fonds français pour l'environnement mondial

Cadre de programmation stratégique

2009-2010

Janvier 2009

Sommaire

- 5 Introduction
- 7 **Bilan résumé des réalisations sur la période 2007-2008**
- 9 **Les orientations du cadre de programmation 2009-2010**
- 10 Affirmer les principes et critères d'interventions tout en faisant évoluer la notion d'innovation
- 12 Approfondir les orientations stratégiques par domaine
- 19 Maintenir la répartition des activités entre l'Afrique et la Méditerranée et les autres régions du Monde
- 20 Poursuivre les appuis au Fonds pour l'environnement mondial et au Fonds multilatéral pour le protocole de Montréal
- 21 Développer les concertations et les partenariats avec la volonté d'efficacité de l'aide
- 22 Poursuivre l'appui aux initiatives portées par la société civile : ONG françaises et internationales
- 23 Développer les missions du comité scientifique et technique et les liens avec la recherche relative à l'innovation technologique et industrielle
- 24 Développer l'appui aux administrations, améliorer la capitalisation et engager une réflexion stratégique sur le FFEM
- 25 Poursuivre le développement de la communication et de l'expérience acquise, diffusable dans les pays cibles
- 26 Améliorer en continu la gestion financière
- 28 Quantifier les objectifs : maintenir les objectifs par géographie et adapter les objectifs par domaine
- 29 Adapter les moyens financiers et humains
- 31 **Annexes**
- 32 **Annexe 1.** Commentaires sur les réalisations des engagements 2007-2008 et histogrammes réalisations-objectifs
- 35 **Annexe 2.** Pays d'intervention du FFEM
- 36 **Annexe 3.** Stratégie de communication du FFEM 2009-2010
- 43 **Annexe 4.** FFEM et secteur privé
- 46 **Annexe 5.** Ressources-emplois au 31/12/2006
- 47 **Annexe 6.** Ressources-emplois au 31/12/2008
- 48 **Annexe 7.** Liste des projets cofinancés par le FFEM de 1994 à 2008
- 54 **Annexe 8.** Organigrammes du comité de pilotage, du comité scientifique et technique et du secrétariat du FFEM

Introduction

Le cadre de programmation stratégique (CPS) est un instrument de pilotage stratégique des actions du FFEM qui doit faciliter la mise en œuvre des missions qui lui sont assignées et leur suivi par les membres du comité de pilotage.

Il décline les orientations arrêtées par ce comité en termes de principes, de domaines prioritaires, de zones géographiques, de partenaires préférentiels, d'organisation, de critères, de méthodes ou de technologies à favoriser.

Les cadres de programmation sont établis pour une période de deux ans. Trois cadres de programmation stratégique du FFEM ont déjà été adoptés, ils ont porté sur les exercices 2003-2004, 2005-2006 et 2007-2008. Le présent CPS couvre la période 2009-2010.

Le CPS 2009-2010 est construit sur la base des recommandations, d'une part de l'évaluation du Fonds, y compris du comité des « sages » de 2006, laquelle a servi de décision au CICID le 19 juin 2006 pour la reconstitution des ressources de 2007 à 2010 et, d'autre part des huit comités de pilotage tenus depuis cette date.

Bilan résumé des réalisations sur la période 2007-2008

❶ Le CPS 2007-2008 du FFEM, approuvé par son comité de pilotage fin 2006, a été la traduction opérationnelle des recommandations de l'audit scientifique et de gestion du FFEM réalisé en 2002, à l'issue des trois cycles d'activités liés aux dotations 1994-1998, 1999-2002 et 2003-2006. Le CPS 2007-2008 a concerné les objectifs par domaine et par géographie, l'amélioration du cycle des projets (cadre logique, indicateurs et mesures d'impacts, etc.), la capitalisation, la communication, le développement des partenariats, les cofinancements et les activités d'appui aux administrations. Le secrétariat du Fonds a poursuivi et renforcé ses activités d'appui et de conseil avec ses institutions-membres ministérielles (MEIE, MAEE et MEEDDAT) pour l'élaboration des positions françaises en matière d'environnement et de développement, notamment pour le Fonds multilatéral du protocole de Montréal en vue de la protection de la couche d'ozone (FMPM) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il a renforcé également ses synergies avec l'AFD (mutualisation des évaluations et de la communication). Enfin, le comité scientifique et technique (évaluations de projets et séminaires de réflexion) a joué un rôle essentiel dans l'amélioration des méthodes, dans la capitalisation et les réflexions prospectives du Fonds.

❷ Les deux années 2007 et 2008 ont été emblématiques de la mission du Fonds de promotion de l'innovation dans les domaines de l'environnement mondial et du développement durable dans les pays en développement. Avec 31 projets nouveaux, pour 36,07 millions d'euros et 11 projets identifiés pour 10,79 millions d'euros qui seront normalement engagés pendant la période suivante, des thèmes innovants ont été concrètement promus :

> la vulnérabilité des pays en développement aux **changements climatiques** et leurs capacités à y faire face, avec trois opérations, dans l'océan Indien et en Afrique ; la réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec l'efficacité énergétique dans les bâtiments, les transports urbains et les énergies renouvelables, au Maghreb, en Afrique subsaharienne et dans certains pays de l'Europe de l'Est ; le renforcement des maîtrises d'ouvrage publiques ou privées pour l'instruction du Mécanisme de développement propre en Afrique et la mise en œuvre de ce mécanisme appliqué aux forêts du Bassin du Congo ;

> la promotion des **aires protégées terrestres et marines** et de l'écotourisme en partenariat avec les acteurs locaux et les collectivités territoriales nationales ou françaises, en Afrique, sur le pourtour méditerranéen, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine ; la conservation et la gestion écocertifiée des forêts. Le FFEM a piloté une réflexion rassemblant des bailleurs de fonds internationaux sur le financement de la conservation de la biodiversité avec des fonds fiduciaires, dont les recettes couvrent tout ou partie des coûts récurrents des aires protégées.

De nombreux projets cofinancés par le Fonds sont transversaux à plusieurs domaines et relèvent d'une approche multisectorielle et écosystémique : c'est le cas du projet de création

d'une plateforme bioénergie mobilisant des **acteurs publics et privés** en Inde (Groupe Teri et opérateurs français) ou d'une opération — exceptionnelle parmi les projets financés par les bailleurs bilatéraux et le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal — dans six pays d'Afrique avec le double objectif de lutte contre le réchauffement climatique et contre l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique. Ces projets innovants sont des vecteurs de **technologies nouvelles** mobilisant des savoirs et savoir-faire français.

Ainsi, les objectifs par géographie et par domaine sur la période 2007-2008 ont été dans l'ensemble atteints¹ :

> sur le plan géographique, les engagements en Afrique subsaharienne et Méditerranée ont été dépassés (66 % des engagements au lieu de l'objectif de 65 %) avec 26,28 millions d'euros ; et par construction ils ont été inférieurs (24 % au lieu de l'objectif qui était de 35 %) avec 9,79 millions d'euros dans le reste du Monde (Amérique latine, Asie Pacifique et en Europe de l'Est) ;

> sur le plan des domaines, les engagements ont été tenus dans l'ensemble et le domaine des changements climatiques a eu une place prépondérante dans les activités du Fonds en cohérence avec sa priorité sur le plan international.

La combinaison de six objectifs géographiques et de six objectifs par domaine s'est avérée plus facile à mettre en œuvre que dans les précédents CPS, en raison de la flexibilité introduite avec des fourchettes hautes et basses pour les objectifs par domaine et de la simplification en deux grandes catégories d'objectifs géographiques « Afrique et Méditerranée » et « Autres régions du Monde ».

③ Sur un plan comptable et financier, la situation des décaissements et des engagements a été en forte amélioration par rapport aux années antérieures. Grâce à une programmation en amont sur les idées de projet et à la mise en place de méthodes normalisées d'instruction et de suivi, l'évolution du portefeuille de projets est maîtrisée, sa mise en œuvre est renforcée. L'objectif ambitieux de ratio de 47 % des décaissements totaux sur engagements totaux à fin 2008 a été dépassé, grâce à une politique volontariste de suivi des projets et de toilettage du portefeuille.

④ Le FFEM a contribué aux **stratégies et engagements internationaux de la France dans les domaines de l'environnement mondial**. Les activités du FFEM ont permis d'appuyer les administrations françaises, pour l'élaboration et la mise en œuvre de concepts nouveaux dans le domaine de l'environnement mondial et la définition des stratégies et des positions de la France dans les enceintes internationales, comme au Fonds pour l'Environnement mondial.

Les contributions actives du FFEM à la Conférence de Paris « Citoyens de la Terre » organisée par le Président de la République, aux Réunions des parties du Protocole de Montréal ou aux Conférences des parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Bali et à Poznan, aux journées européennes du développement à Lisbonne, ou au Congrès Mondial de la Nature de l'UICN à Barcelone en sont des témoignages.

Les prix remis au Fonds par le Président du Costa Rica pour un projet de biodiversité dans les Iles de Coco ou par le Ministre de l'Environnement du Canada et le Directeur général du PNUE à l'occasion du XX^e anniversaire du Protocole de Montréal et les citations du FFEM au moment du Grenelle de l'Environnement, sont également des témoignages de la pertinence de ses activités et de ses fondamentaux.

1. Cf. annexe 1 — Histogrammes des objectifs et engagements 2007-2008 par domaine et par région.

Les orientations du cadre de programmation 2009-2010

La stratégie proposée tient compte de l'expérience des exercices antérieurs, des recommandations des rapports d'évaluation du Fonds par le cabinet d'audit et le Comité des « sages » de mars 2006, des décisions du Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) de juin 2006, relatif à la reconstitution des ressources à hauteur de 70,2 millions d'euros pour la période 2007-2010 et des recommandations successives des huit comités de pilotage de 2006, 2007 et 2008. Cette stratégie conduit à :

- > ***affirmer les principes et critères d'interventions tout en faisant évoluer la notion d'innovation;***
- > ***approfondir les orientations stratégiques par domaine;***
- > ***maintenir la répartition des activités entre l'Afrique et la Méditerranée, d'une part, et les autres régions du Monde, d'autre part;***
- > ***poursuivre les appuis au Fonds pour l'environnement mondial et au Fonds multilatéral pour le protocole de Montréal;***
- > ***développer les concertations et les partenariats avec la volonté d'efficacité de l'aide;***
- > ***poursuivre l'appui aux initiatives portées par la société civile : ONG françaises et internationales;***
- > ***développer les missions du comité scientifique et technique et les liens avec la recherche relative à l'innovation technologique et industrielle;***
- > ***développer l'appui aux administrations, améliorer la capitalisation et engager une réflexion stratégique sur le FFEM;***
- > ***poursuivre le développement de la communication et de l'expérience acquise, diffusable dans les pays cibles;***
- > ***améliorer en continu la gestion financière;***
- > ***quantifier les objectifs : maintenir les objectifs par géographie et adapter les objectifs par domaine;***
- > ***adapter les moyens financiers et humains.***

Cette stratégie est articulée autour des ambitions suivantes : qualité de l'instruction des projets, rigueur de la gestion, capitalisation, communication et sensibilisation des tiers, appuis aux tutelles.

1. Affirmer les principes et critères d'interventions tout en faisant évoluer la notion d'innovation

1.1. Principes

❶ Les conclusions de l'évaluation de 2006 qui a servi de base à la reconstitution 2007-2010 ont confirmé la pertinence du positionnement des actions du Fonds sur les problématiques de l'environnement mondial liées au développement durable des pays en développement et souligné la spécificité et la notion fondamentale d'innovation.

La pertinence des six domaines d'intervention — relatifs à la biodiversité, au climat, aux eaux internationales, à la dégradation des terres et aux polluants chimiques, à la couche d'ozone —, est confirmée dans l'exercice 2009-2010. Ainsi, les axes thématiques fondamentaux du FFEM, correspondant à la production de biens publics mondiaux, demeurent :

- > la lutte contre les changements climatiques, avec entre autres une spécificité pour l'adaptation ;
- > la préservation et la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- > la protection des eaux internationales continentales et marines ;
- > la lutte contre la dégradation des terres, y compris la désertification et la déforestation, en renforçant l'approche intégrée avec l'agriculture des zones concernées ;
- > la lutte contre les polluants chimiques, en particulier les polluants organiques persistants.

❷ La protection de la couche d'ozone stratosphérique est traitée de manière spécifique par le secrétariat du FFEM, selon les procédures du Fonds multilatéral du protocole de Montréal.

❸ Conformément aux conclusions du CICID² et aux orientations définies lors de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne concernant l'Union pour la Méditerranée en juillet 2008, la priorité à l'Afrique et à la Méditerranée est maintenue. Les zones géographiques d'intervention concernent les pays en développement — pays moins avancés ou pays émergents — éligibles à l'aide publique au développement.

À l'exception de Wallis et Futuna et de Mayotte, les collectivités françaises d'outre-mer ne sont pas éligibles à l'aide publique au développement, d'après les règles établies par le CAD de l'OCDE. Le FFEM appliquera ces critères.

Il reste que la participation du FFEM au financement de projets régionaux d'environnement mondial, incluant des collectivités en outre-mer françaises, n'est pas contradictoire avec la stratégie du Fonds. Dans un souci de bon usage des deniers publics, il est donc décidé que les projets régionaux financés par le FFEM peuvent bénéficier aux collectivités d'outre-mer incluses dans les régions visées, sous réserve que ce bénéfice n'excède pas 25 % de la contribution du Fonds.

❹ Les projets et les programmes sont préparés, présentés, suivis et évalués par une ou des institutions-membres du comité de pilotage. Le secrétariat du Fonds apporte son appui au processus d'instruction. Le comité scientifique et technique inspire les orientations de stratégies par domaine, fournit un avis sur les fiches d'identification des projets et contribue

2. 20 juillet 2004, 18 mai 2005, 19 juin 2006.

au suivi et à l'évaluation des projets et programmes. **Cette répartition de compétences entre institutions-membres (et comité de pilotage), CST et secrétariat**, définie dans la convention État-AFD du 3 septembre 2004, reste **la clef de voûte du FFEM**.

⑤ Les financements du FFEM viennent en complément de financements apportés par le(s) bénéficiaire(s) et les autres partenaires ; le FFEM finance une part minoritaire des coûts des projets et ne finance pas d'une manière générale les coûts récurrents, ni les coûts de fonctionnement d'institutions ou d'organismes. À titre exceptionnel, ce type de dépenses pourra être envisagé pour permettre la mise en œuvre des activités prévues au projet, à condition que ces dépenses soient, à l'issue du projet, intégralement prises en charge par d'autres sources de financement, conformément au critère d'éligibilité relatif à la pérennité économique et financière après projet.

⑥ Les conditions de cofinancements, définies dans le CPS précédent restent totalement valides : le point essentiel est leur contribution explicite aux objectifs du projet et leur intégration dans le cadre logique. Le FFEM contribue pour une part minoritaire ne dépassant pas 50 % du financement des projets.

⑦ Le FFEM est un outil additionnel de l'aide extérieure française, comptabilisé à 100 % en aide publique au développement. Il est délié et il recherche les synergies avec les autres instruments de coopération et de développement ou intervenant en faveur de l'environnement, tant français qu'internationaux, le Fonds pour l'environnement mondial notamment, publics ou privés.

⑧ Le FFEM s'efforcera de développer une réflexion pour la promotion de ses spécificités dans un cadre national (tant auprès des acteurs publics que privés) et international. Cette réflexion pourrait notamment permettre de construire des synergies fortes avec le monde de la recherche — liée à l'innovation technologique et industrielle — et le monde de l'aide au développement en mobilisant les savoir-faire français.

1.2. Critères

Les critères d'éligibilité des projets ou programmes restent les suivants :

- > contribution à la préservation de l'environnement mondial ;
- > contribution au développement local ;
- > caractère innovant ;
- > caractère démonstratif et reproductible ;
- > pérennité économique et financière après projet ;
- > viabilité au plan écologique et environnemental ;
- > acceptabilité sociale et culturelle ;
- > cadre institutionnel adéquat.

Les deux premiers critères (contributions à la préservation de l'environnement mondial et au développement local) correspondent aux objectifs du FFEM alors que les autres correspondent à la qualité des projets. Le critère « caractère innovant » est à la charnière de ces deux groupes car il constitue à la fois un objectif stratégique « promouvoir l'innovation » et un critère de qualité.

Le guide d'évaluation en ligne sur le site Internet www.ffem.fr sert de référentiel (évaluations normées et indicateurs de résultats) pour tous les acteurs de l'instruction des projets.

2. Approfondir les orientations stratégiques par domaine

Le FFEM est « l'un des grands instruments au service de la politique française de coopération et de développement en matière de changements climatiques, de biodiversité, d'eaux internationales, de désertification et de dégradation des terres, de protection de la couche d'ozone et de polluants organiques persistants » (extrait convention cadre État-AFD du 3 septembre 2004).

Ses actions s'inscrivent dans les grandes orientations fixées par le Président de la République française en matière d'environnement depuis le sommet mondial de la Terre en 2002, dans les principes de la Charte de l'environnement adoptée en 2005, ainsi que dans la Stratégie nationale de développement durable et son volet international. Elles s'inscrivent également dans les décisions du CICID, notamment ses stratégies sectorielles « développement-énergie-climat », « eau », « lutte contre la désertification » et « environnement ». Enfin, les actions du FFEM répondent aux orientations des conventions environnementales internationales auxquelles la France a souscrit.

Pour chacun des cinq domaines, sont présentés ci-dessous pour le FFEM : (a) les orientations thématiques à poursuivre et les nouvelles à promouvoir, (b) les programmes régionaux à appuyer, (c) les événements ou activités internationales ou européennes auxquels le FFEM sera associé. Les orientations dans le domaine de l'ozone stratosphérique seront articulées sur celles du Fonds multilatéral de Montréal.

2.1. Biodiversité

a) ORIENTATIONS THÉMATIQUES

Il conviendra de continuer à faire émerger les idées novatrices et les nouveaux acteurs sachant que la capacité à saisir des opportunités ou à réagir rapidement devra être préservée. Le Fonds se concentrera sur la gestion durable des ressources naturelles, sur leur valorisation économique et particulièrement sur l'efficacité de gestion des aires protégées (terrestres et marines) ainsi que de leur périphérie. Hors des aires protégées, il soutiendra les approches de gestion communautaire ou par des collectivités locales, des ressources naturelles. Les questions agricoles ou foncières seront, autant que possible, intégrées aux projets.

La promotion de **la gestion durable des forêts** reste un axe prioritaire d'intervention : il s'agira d'en **mesurer les résultats** sur la biodiversité animale et végétale, d'étendre le dispositif à des **concessions de petite taille**, de promouvoir la gestion par les collectivités locales ou de renforcer leur implication et de déboucher sur des **certifications** encore rares en Afrique tropicale. L'exploitation d'autres ressources naturelles (produits forestiers non ligneux, petit gibier, etc.) a suscité de nombreux espoirs de revenus ; le principal bénéfice des populations locales réside souvent dans **l'accès et l'usage de leurs ressources traditionnelles**.

La valorisation économique des ressources naturelles peut être envisagée en termes de développement local, notamment par **l'écotourisme, les droits des populations sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels, le paiement de services écologiques** comme le maintien et la gestion des écosystèmes pour assurer la pérennité des ressources en eau, le **stockage de carbone** dans les forêts maintenues ou restaurées ou recrées.

Après l'investissement pilote dans la fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar qui a pu atteindre son objectif de levée de capitaux grâce à l'appui initial de l'AFD et du FFEM, puis la publication de l'évaluation des expériences des fonds fiduciaires

pour la conservation de la biodiversité à travers le monde, le FFEM peut occuper une niche innovante en (i) facilitant l'établissement puis le démarrage de fonds fiduciaires en Afrique et (ii) en appuyant la mise en réseau et les échanges d'expériences, notamment avec les fonds plus expérimentés d'Amérique latine.

Le soutien aux **aires marines protégées** impliquant les pêcheurs sera poursuivi en essayant de privilégier les approches régionales en cohérence avec les écosystèmes marins. Le renforcement des mesures des résultats et de la diffusion des enseignements sur les meilleures pratiques qui a déjà été engagée sera accentué. La biodiversité marine, *via* notamment la gestion des pêcheries, fera également l'objet d'un suivi attentif, au titre des actions menées en matière d'eaux internationales (cf. infra).

Les projets s'inscrivent déjà dans une approche d'**aménagement du territoire**, au travers de changements d'affectation des espaces, de modification de leur mode de gouvernance, de leur gestion à l'échelle du **paysage**, de **zonage** et de **règles des différents usages**, d'établissement de **corridors de protection et de migration de la faune**, négociés avec les populations ou décidés par elles. La prochaine période devrait voir une généralisation de ces approches dans de nouvelles zones et à des échelles plus grandes, et une **capitalisation** des résultats.

De nouvelles thématiques seront explorées avec quelques projets sur des sujets novateurs, ainsi :

- > la conservation des espèces cultivées ou des races élevées reste encore peu soutenue : la **promotion de pratiques agricoles conservatrices** permettra d'y répondre, comme l'appui aux collections (cf. *Global diversity crop trust* par exemple) ou le soutien aux espèces destinées à l'alimentation humaine peu connues et à leur valorisation locale et régionale ;
- > les **aires protégées marines de statut international hors zone économique exclusive** émergent : le FFEM pourra participer au soutien de ces initiatives (protection de la biodiversité en haute mer et de sanctuaires marins pour les cétacés notamment) ;
- > le développement de **fonds fiduciaires pour la protection de la biodiversité** en Afrique et éventuellement de fonds innovants dédiés à l'environnement marin ;
- > les partenariats innovants de gestion des aires protégées et de leur périphérie, impliquant les autorités, le secteur privé, les ONG, les populations locales ;
- > la **rémunération des services environnementaux et les études d'évaluation du capital naturel** afin de traduire les enjeux de la conservation de la biodiversité en termes économiques ;
- > la **biosécurité et la réglementation des organismes vivants génétiquement modifiés** : il faudra veiller à la complémentarité entre le FFEM et FEM, notamment sur les questions de politique générale, de réglementation et de formation ;
- > enfin, il conviendra de garder la possibilité d'intervention sur quelques espèces spécialement menacées qui justifient des programmes d'actions spécifiques.

b) LE FFEM PARTICIPERA OU POURSUIVRA SA CONTRIBUTION À DES PROGRAMMES RÉGIONAUX D'ENVERGURE comme :

- > le Partenariat des Forêts du Bassin du Congo et du plateau des Guyanes ;
- > le programme KAZA (Kavango-Zambezi) visant à intégrer la gestion d'un ensemble d'aires protégées et leurs zones interstitielles entre cinq pays d'Afrique australe (Angola, Namibie, Botswana, Zambie, Zimbabwe).

Un soutien sera apporté aux approches permettant la capitalisation régionale des expériences soutenues par le FFEM : Afrique de l'Ouest, Afrique australe, Amérique latine. Plus généralement, il conviendra de renforcer la capitalisation sur les sujets où le FFEM constitue une référence mondiale et de diffuser les meilleures pratiques et évolutions institutionnelles identifiées.

c) AU PLAN DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES, compte tenu de son poids au sein de la coopération française en matière de biodiversité, le FFEM devrait se mobiliser en vue des manifestations/travaux suivants :

- > conférence des parties (COP 10 en 2010) de la convention sur la diversité biologique ;
- > second congrès mondial des aires marines protégées (IMPAC 2 à Washington, 2009) pour valoriser le travail de capitalisation des expériences des projets FFEM engagé en 2007 ;
- > continuer à contribuer aux travaux de la Conservation Finance Alliance sur la réalisation d'évaluations transversales et la mise au point de normes et de recueils de référence internationaux sur les outils innovants de financement de la biodiversité ;
- > réunions internationales sur les forêts, y compris tropicales ; congrès forestier mondial en Argentine en novembre 2009 ;
- > travaux de l'UICN ;
- > groupes de réflexion sur la gestion des ressources naturelles associant bailleurs, responsables d'ONG, universitaires, etc.

2.2. Changements climatiques

a) ORIENTATIONS THÉMATIQUES

Dans le contexte de la croissance mondiale (économie, population, consommation), de la prise de conscience des risques liés aux changements climatiques, les changements climatiques sont devenus un sujet majeur de politique mondiale suite à une prise de conscience progressive des risques qu'ils peuvent entraîner. Elle concerne des questions essentielles liées à la **responsabilité** différenciée des États, à la répartition des **efforts entre les pays**, à leurs **politiques** et **modes de développement**, à l'orientation des travaux de **recherche et développement**, aux progrès et aux **choix technologiques**, à la solidarité entre les pays pour lutter efficacement contre les changements climatiques, et trouver des éléments de réponse adaptés aux conséquences prévisibles de ces changements, notamment dans les pays les plus défavorisés qui sont aussi les plus vulnérables.

Le FFEM est en cours d'acquisition d'un savoir-faire en matière d'adaptation aux changements climatiques dans les pays du sud. Son expérience en matière d'innovation et de levier favorisant les évolutions (efficacité énergétique, économies de consommation d'énergie fossile) dans ces pays, a permis à plusieurs institutions ou partenaires de poursuivre et développer les interventions initialement réalisées par le FFEM. Les exemples les plus significatifs sont l'orientation depuis 2004 des interventions de l'AFD en Chine et dans les pays méditerranéens sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment ou le développement des éoliennes, dans le secteur cimentier des pays du Maghreb.

La coopération entre les acteurs promue par le FFEM vise à préserver les intérêts de chacun, ceux de leur communauté ou du secteur auxquels ils appartiennent, et aussi ceux de la planète.

Pour la nouvelle période 2009-2010, les orientations se concentreront sur les aspects suivants :

- > poursuivre les interventions du FFEM en les étendant vers les pays émergents définis dans le CICID (Chine, Inde, Brésil, etc.) dans des configurations nouvelles avec les ONG, les banques de développement régionales et locales, les fondations;
- > intensifier les **efforts en Afrique et Méditerranée** en matière de lutte contre les changements climatiques, à travers des projets d'adaptation ou d'atténuation y compris la séquestration biologique de carbone, afin de se mettre en cohérence avec les décisions prises à la conférence des parties de la convention climat de Bali;
- > s'assurer que l'action du FFEM porte sur la mise en place de stratégies de lutte contre les changements climatiques dans les pays aux niveaux local, national et/ou régional en liaison avec les politiques de développement durable des pays et des régions;
- > s'intéresser aux thématiques comme celles de l'**adaptation** (systèmes d'observations, santé, agriculture, système de prévention, d'alerte/inondations, sécheresse, etc.), du **transfert des technologies** propres (« good practices », suppression des « barrières », financement incitatif) ou encore celles des croisements et des **synergies** entre les différentes thématiques de l'environnement mondial (biodiversité, ozone, désertification, eaux internationales, etc.);
- > s'intéresser aux énergies renouvelables locales et leur valorisation y compris les rendements : cela inclut le bois énergie et certaines cultures dont la valorisation pourrait directement bénéficier aux populations locales;
- > promouvoir l'approche « ville durable » en intégrant différentes thématiques déjà soutenues par le Fonds : efficacité énergétique dans l'habitat, transports urbains, déchets et énergie, urbanisme;
- > faciliter l'intégration dans les projets de développement des outils financiers des **mécanismes de Kyoto**, MDP tout particulièrement;
- > améliorer les relations et l'implication des acteurs socio-économiques français dans les actions du FFEM.

b) LE FFEM PARTICIPERA OU POURSUIVRA SA CONTRIBUTION À DES PROGRAMMES RÉGIONAUX D'ENVERGURE comme :

- > les programmes d'appui au montage de projets *Africa-Assist* et de mise en œuvre du mécanisme de développement propre dans le secteur forestier en Afrique et en Amérique latine;
- > les programmes régionaux d'adaptation aux changements climatiques dans les pays d'Afrique (VigiRisc) ou de la Commission de l'Océan Indien.

c) IL RENFORCERA SES LIENS ET DÉVELOPPERA DES SYNERGIES ENTRE LES ACTIONS À L'INTERNATIONAL, dans les collectivités d'outre-mer et en France métropolitaine, des organismes de recherche et des agences spécialisées : Météo France, Agence nationale de la Recherche, CEA-CNRS, BRGM, CIRAD, CIRED, ONERC, etc.

Il participera aux initiatives européennes (UE, BEI, BERD, etc.) et internationales dans ce domaine (FEM, Banque mondiale dont le *Clean technology fund*, PNUD, PNUE, Fonds d'adaptation). Le FFEM contribuera aux manifestations importantes concernant les change-

ments climatiques en France et à l'international. Il participera en particulier aux conférences des parties de la Convention climat en 2009 (Copenhague) et en 2010.

2.3. Eaux internationales

a) ORIENTATIONS THÉMATIQUES

À l'instar de l'approche adoptée par le Fonds pour l'environnement mondial, on entend par « eaux internationales » les eaux **marines ou continentales** auxquelles **plusieurs entités (États, Nations du Nord et du Sud) peuvent avoir accès**. L'intégrité de ces ressources est menacée par des pollutions d'origine urbaine, industrielle et agricole et leur exploitation ne fait que rarement l'objet d'une gestion concertée.

Cette situation conduit souvent à une surexploitation et à une dégradation des milieux naturels et, dans certains cas, contribue à l'instabilité politique de pays ou de régions. Ces processus devraient être amplifiés par les effets du changement climatique.

Conformément aux orientations de la coopération française, les interventions du FFEM dans le domaine des « eaux internationales » seront construites autour des **cinq niveaux de gestion** suivants :

- ***La gestion des hydro systèmes nationaux et internationaux***

Les interventions porteront sur la construction ou le soutien aux institutions de gestion participative des ressources (autorités nationales, organismes de bassin) en adaptant leurs fonctions aux spécificités locales en application des principes de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). L'amélioration des dispositifs de collecte et d'échanges des données pour une meilleure connaissance des ressources en eau et le développement d'outils d'aide à la décision sont essentiels. Un accent particulier doit être porté sur les **aquifères souterrains partagés** qui, à l'heure actuelle, sont peu gérés malgré l'importance qu'ils revêtent en termes de masse d'eau.

- ***La gestion des bassins versants***

L'envasement des retenues, l'érosion des sols, les inondations accentuées par la déforestation, la perte de biodiversité, la turbidité des eaux, la dégradation des zones humides et côtières, la prolifération des espèces invasives résultent de l'absence de protection des bassins versants. Une gestion par bassins versants doit être bénéfique aux populations de l'amont à l'aval et ne pas léser certains usages par rapport à d'autres. Aux bénéfices socio-économiques d'une gestion concertée s'ajoutent des services environnementaux : séquestration de carbone, protection de la biodiversité, évolution des régimes hydriques, lutte contre la désertification. Comme les aquifères partagés, la gestion transfrontalière nécessite également une coopération entre États, facteur de prévention des conflits et de paix.

- ***La gestion des pollutions marines***

La plupart des eaux résiduelles sont aujourd'hui rejetées dans le milieu naturel sans traitement préalable et contribuent ainsi à leur dégradation, en particulier les milieux marins et côtiers. Pour rompre avec cette situation, il est nécessaire de mettre en place des institutions régionales capables d'influer les politiques nationales en matière de traitement des eaux résiduelles et des plans d'actions locaux.

Par ailleurs, plusieurs conventions et accords internationaux visent à empêcher l'évacuation incontrôlée de détritiques en mer car ils sont un risque pour la santé humaine, les organismes marins, l'environnement marin, ou pouvant interférer avec les autres activités maritimes. Dans les cas où l'immersion n'est pas interdite, les actions à mettre en œuvre portent sur l'encadrement des opérations d'immersion et sur l'adoption des procédures pertinentes qui comprennent souvent des dispositions techniques. De nombreux pays en développement rencontrent en effet des difficultés à encadrer ces opérations.

- **La gestion des zones côtières**

Les zones côtières sont les premières victimes de l'anthropisation du fait de la croissance démographique qui affecte principalement les zones côtières et du développement des activités industrielles et touristiques. Les actions de protection des zones côtières passent par l'élaboration de schéma d'aménagement et le soutien à la mise en place de mesures de protection et de conservation (GIZC : gestion intégrée des zones côtières).

- **La gestion des pêcheries**

Toutes les pêcheries sont actuellement exploitées à leur maximum et, pour nombre d'entre elles, sont surexploitées. Des structures de concertation sont à mettre en place afin de définir les modalités d'une exploitation durable des ressources halieutiques, dans le respect des cultures. L'échelle pertinente d'intervention de ces instances de concertation est « l'écosystème marin » qui permet d'appréhender la préservation des espèces au niveau de leur biotope. Cette approche nécessite le soutien à la mise en place d'instances de concertation ayant compétence sur ces espaces et implique généralement plusieurs Zones économiques exclusives.

- **La gestion de la haute mer**

La haute mer ne relève d'aucune convention internationale pour la protection des écosystèmes qui y résident de façon permanente ou temporaire. Il y a lieu de se pencher sur les modalités de la gouvernance de ces géographies et de leur gestion.

b) SUR LE PLAN DES PROJETS, LE FONDS POURRA PARTICIPER OU POURSUIVRA SA PARTICIPATION À DES PROGRAMMES RÉGIONAUX importants comme :

- > les initiatives de mise en valeur des bassins prioritaires de la coopération française : Nil, Mékong, Congo en cohérence avec les actions déjà entreprises sur les autres bassins prioritaires (Niger, Volta, Sénégal, Orange-Senqu), et avec les autres acteurs présents sur ces bassins ;
- > l'appui à l'Organisation du Traité de coopération amazonien pour le bassin de l'**Amazonie** ;
- > l'initiative régionale d'appui à la protection et à la valorisation des écosystèmes et récifs coralliens du **Pacifique sud**, de l'**océan Indien** et des **Caraïbes** ;
- > le programme de conservation de biodiversité marine et côtière et des récifs coralliens dans l'**océan Indien** occidental ;
- > le Plan d'action pour la Méditerranée et la lutte contre les pollutions en Méditerranée.

c) LE FFEM PARTICIPERA AUX ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS comme les manifestations liées à la mise en œuvre de l'**Union pour la Méditerranée** (avec le PNUE) ou le réseau international des organismes de bassin (RIOB). Il contribuera au Forum mondial de l'Eau à Istanbul en 2009.

2.4. Dégradation des terres

a) ORIENTATIONS THÉMATIQUES

Les orientations du FFEM dans ce domaine s'inscrivent dans la stratégie française « de lutte contre la désertification et la dégradation des terres » établie sous l'égide du MAEE et actualisée en 2007.

Elle se décline au niveau international (CCNULCD) et européen, régional et sous-régional (OSS, CILS), national (Plans d'actions nationaux) et local (type programme IREMLCD et en partenariat avec les collectivités décentralisées et la société civile). Compte tenu des perspectives dans les autres domaines et des moyens disponibles, le Fonds adoptera une stratégie d'opportunités complémentaires des autres conventions (changements climatiques, biodiversité, eaux internationales, polluants organiques persistants) et des actions mises en œuvre par les acteurs majeurs, bilatéraux (MAEE, AFD, groupe des ONG) et multilatéraux (FEM, PNUD, FIDA, Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies, FAO, Banque mondiale).

Les opportunités d'actions du FFEM dans le domaine de la lutte contre la désertification sont localisées dans la zone d'intervention prioritaire représentée par les États membres de l'Observatoire du Sahara et du Sahel³ (zone ZSP).

Leurs points d'application seront en priorité des appuis à la mise en œuvre de projets ou programmes visant à soutenir la résilience des écosystèmes et/ou à mettre en place les méthodes et moyens d'inversion des processus là où la désertification n'a pas atteint son seuil d'irréversibilité.

Dans cette perspective, les thématiques à privilégier concerneront la poursuite des appuis :

- > au développement de systèmes de production agricoles durables : **agriculture de conservation**, restauration des pâturages et couvertures végétales (gestion concertée de ceux-ci, agro-pastoralisme, sylvo-pastoralisme), gestion des ressources en eau et économies d'eau (irrigation), valorisation des savoirs traditionnels, confrontation approche scientifique et savoirs traditionnels, valorisation et développement des produits forestiers non ligneux (gomme arabique, karité, etc.) , lutte contre l'érosion, en particulier dans les approches « bassin versant » ;
- > aux initiatives locales (concertation et cogestion des ressources naturelles par des groupes d'usagers et collectivités locales, bois de feu et bois domestique, aménagement de bassins versants, gestion des forêts sèches ou d'altitude - Maghreb). Seront encouragés les projets permettant à la société civile ou aux collectivités locales de renforcer leurs capacités ;
- > à la gestion des ressources naturelles en rapport avec la **dégradation des terres, la déforestation et la dégradation des forêts** (REDD) avec des projets pilotes.

b) DANS LE CADRE DE CES APPUIS, LE SOUTIEN À DES PROGRAMMES DE RECHERCHE CIBLÉE (séquestration du carbone dans les sols, dégradation des forêts, coûts socio-économiques de la dégradation des terres, liens avec les migrations, etc.) pourra être engagé.

3. Maghreb arabe, Afrique sahélienne et pays d'Afrique de l'Est (Ouganda, Kenya, Éthiopie, Djibouti).

2.5. Polluants chimiques et polluants organiques persistants

a) ORIENTATIONS THÉMATIQUES

Ce domaine est de plus en plus reconnu comme important sur le plan international comme l'a souligné la conférence de Dubaï de 2006 et l'initiative SAICM (approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques) à laquelle la France apporte son soutien.

Les activités industrielles et agricoles des pays émergents engendrent des usages de plus en plus importants de produits chimiques générant des résidus ou des polluants graves pour la santé humaine et les écosystèmes en général.

La stratégie du FFEM devra rechercher, en cohérence avec la stratégie des conventions Rotterdam, Stockholm, ainsi que celle du FEM, à appuyer des projets pilotes ou emblématiques dans ses propres zones d'intervention. Les projets assurant une bonne visibilité du FFEM seront privilégiés. Les activités soutenues s'appuieront sur les savoir-faire français (gestion/élimination des produits dangereux, traitement des pesticides, etc.) et leur diffusion.

b) LE FFEM SOUTIENDRA DANS CE DOMAINE EN PRIORITÉ LES PROGRAMMES RÉGIONAUX D'ÉLIMINATION ET DE PRÉVENTION concernant les pays d'Afrique et de l'Union pour la Méditerranée.

3. Maintenir la répartition des activités entre l'Afrique et la Méditerranée et les autres régions du Monde

Les orientations quantitatives dans les domaines et dans les géographies découlent des orientations par géographie et par domaine.

Conformément aux priorités de la France en matière de coopération, de développement et d'environnement, les engagements du FFEM se concentreront sur l'Afrique et sur la Méditerranée, conformément aux priorités géographiques françaises (ZSP et Union pour la Méditerranée). **La prédominance africaine et méditerranéenne du FFEM devra ainsi être maintenue.**

Dans les autres régions et particulièrement les pays émergents, les concours du Fonds seront concentrés sur les pays où le maximum de synergies est possible avec les autres interventions françaises. Les pays d'intervention du FFEM sont ceux pouvant bénéficier de l'aide publique au développement (APD). La ventilation de l'appui du FFEM s'effectuera en priorité vers les pays ayant choisi l'environnement comme une des priorités de leur DCP, lorsqu'il existe, et les pays présentant les plus grands enjeux environnementaux à l'échelle mondiale (« hot spot » de biodiversité, etc.).

La liste de ces pays a été actualisée en 2005 par l'OCDE/CAD. Elle est toujours valable et figure en annexe 2.

Afin d'associer des collectivités d'outre-mer françaises aux projets du FFEM, les projets régionaux financés par le Fonds pourront bénéficier aux collectivités d'outre-mer incluses dans les régions visées, sous réserve que ce bénéfice n'excède pas 25 % de la contribution du Fonds et qu'il favorise un effet levier sur la contribution des collectivités d'outre-mer à ces projets.

4. Poursuivre les appuis au Fonds pour l'environnement mondial et au Fonds multilatéral pour le protocole de Montréal

Le secrétariat du FFEM poursuivra les missions d'appui relatives aux orientations et décisions du conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds multilatéral du protocole de Montréal (FMPPM) (protection de la couche d'ozone). Ces missions valorisent le savoir-faire du FFEM à l'international et alimentent ses activités bilatérales par une meilleure connaissance et pratique des organismes multilatéraux.

4.1. Le Fonds pour l'environnement mondial

Pour les années 2007-2010, ses ressources ont été renouvelées à hauteur de 3,13 milliards de dollars US. La France y contribue pour 154 millions d'euros.

Le secrétariat du FFEM, sur la base de son expérience des thématiques et des projets, en tant que gestionnaire de fonds publics dédiés au développement durable et à l'environnement mondial, poursuivra ses appuis au ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi à deux niveaux :

- > les avis sur les documents de stratégie du conseil du FEM;
- > les avis sur les projets instruits par le FEM.

Pour ces tâches, le secrétariat valorisera les ressources humaines disponibles à l'AFD ou mobilisera autant que de besoin des consultants extérieurs.

Des financements conjoints du FFEM et du FEM seront recherchés dans la limite de 20 % des concours du FFEM sur les exercices 2009-2010. Ceux-ci devront assurer la visibilité des actions du FFEM et, si possible, permettre la mobilisation de partenaires français : recherche, institutions et entreprises publiques et privées, collectivités territoriales, ONG, fondations. Pour mettre en place ces synergies, des missions communes et des contacts spécifiques seront établis entre les secrétariats du FEM et du FFEM.

4.2. Le Fonds multilatéral du protocole de Montréal

Le Fonds multilatéral a été reconstitué à hauteur de 490 millions de dollars US pour 2009-2011. La contribution française annuelle au Fonds multilatéral s'élève à 6,7 millions d'euros.

Le secrétariat du FFEM poursuivra la mise en œuvre des projets bilatéraux à concurrence de 20 % de la contribution globale française. L'attribution d'un prix au 20^e anniversaire du protocole de Montréal « en reconnaissance de l'extraordinaire assistance aux pays en développement à l'effort global d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone et pour sa protection » témoigne de son influence au sein des institutions multilatérales.

De 1991 à fin 2008, les contributions françaises au Fonds multilatéral s'élèvent au total à 184,5 millions de dollars US, dont en part bilatérale 16 millions de dollars US d'engagements pour projets depuis 1994. En 2007 et 2008, le secrétariat du FFEM a privilégié la mise en œuvre de cinq projets en Afrique dont deux projets exemplaires :

- > un projet « Afroc » de 5,3 millions d'euros (Égypte, Namibie, Nigeria, Soudan et Sénégal), dont l'originalité est l'association du FMPM (ONUDI et les contributions bilatérales allemandes, françaises et japonaises) et du FFEM, pour le double aspect de protection de la couche d'ozone et lutte contre l'effet de serre, avec un concours de 0,75 million d'euros du FFEM au titre des changements climatiques ;
- > un projet, concernant 38 pays africains, mis en œuvre en coopération avec le PNUE et qui a pour objet de renforcer les réseaux de douanes africaines pour la prévention du commerce illicite des SAO (substances appauvrissant la couche d'ozone) dans le cadre des organisations commerciales régionales (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, *Common Market for Eastern and Southern Africa*, *Southern Africa Customs Union* et Union économique et monétaire Ouest-africaine).

Les axes définis précédemment seront poursuivis : ancrage majoritaire en Afrique et coopération avec d'autres agences d'exécution (PNUE, ONUDI et PNUD) et d'autres pays européens (Allemagne/GTZ).

Le secrétariat du FFEM contribuera aux principales réunions de réseaux des coordinateurs ozone. Il agira en tant que membre aux réunions du comité exécutif du Fonds multilatéral et participera aux réunions des parties du protocole de Montréal, aux ateliers à composition non limitée (OEWG) et aux réunions internationales thématiques d'intérêt stratégique. **Le secrétariat du FFEM apportera son soutien aux réflexions et actions visant à mieux intégrer les actions du protocole de Montréal et celui de Kyoto.**

Enfin, le FFEM pourra étendre l'expérience acquise dans la mise en œuvre du protocole de Montréal et du suivi de l'ensemble des activités du Fonds multilatéral, à la problématique nouvelle de la gestion internationale des produits chimiques dans le cadre de l'initiative de gestion internationale des substances chimiques.

Pour la mise en œuvre de la part bilatérale des financements français relatifs à la protection de la couche d'ozone, le secrétariat continuera à recevoir l'appui d'un consultant international spécialisé.

5. Développer les concertations et les partenariats avec la volonté d'efficacité de l'aide

5.1. La concertation avec les intervenants publics, privés, associatifs, collectivités locales sur les thématiques du FFEM permettra de renforcer les synergies des stratégies et de coordonner les actions respectives

Sont en particulier concernées les entités suivantes :

- > bailleurs de fonds européens et multilatéraux avec lesquels des cofinancements devront être recherchés ;
- > entreprises privées et banques ;
- > fondations reconnues d'utilité publique ou d'entreprise ;
- > pôles de compétitivité français ;

- > collectivités locales (fédérations des parcs naturels régionaux, régions, municipalités...);
- > et tout particulièrement, les ONG et le monde de la recherche.

Des rencontres, échanges thématiques, évaluations communes, communications, etc. ainsi que des cofinancements seront recherchés.

D'une manière générale, le FFEM approfondira sa réflexion sur la valorisation de son action et la diffusion de ses savoirs au niveau européen (Commission, BEI, acteurs bilatéraux) et international (FEM, *Clean technology fund*, Fonds d'adaptation, etc.).

5.2. S'agissant du secteur privé, le FFEM contribue à la diffusion de l'influence française et à la promotion des acteurs français privés

cf. annexe 4, liste des projets réalisés avec des entreprises privées françaises

Au regard des enjeux pour l'environnement mondial et pour les parties prenantes, il est proposé de renforcer les leviers de mobilisation du secteur privé par le FFEM de plusieurs manières en :

- > élargissant et renforçant les réseaux de partenaires publics et privés du FFEM;
- > renforçant les liens du FFEM avec les organisations non gouvernementales et les fondations dans le cadre de leurs activités avec le secteur privé;
- > intégrant mieux le secteur privé français dans les réflexions amont du FFEM et ciblant mieux la communication du FFEM vers ce secteur.

5.3. Les actions soutenues par le FFEM prendront en considération l'action des autres bailleurs et les stratégies nationales

dans un souci d'amélioration et de la qualité, d'efficacité et de prévisibilité de l'aide en cohérence avec la Déclaration de Paris

Les programmes et projets soutenus par le Fonds pourront porter, outre des fournitures d'équipements et de services, sur le renforcement de capacités et de la formation et de la mesure de résultats et d'impacts. Ces actions seront également cohérente avec les documents cadre de partenariat là où ils existent.

6. Poursuivre l'appui aux initiatives portées par la société civile : ONG françaises et internationales

(WWF, UICN, CI, WCS, FNH, IGF, Noé Conservation, etc.)

Les engagements de la France lors de la conférence de Monterrey de 2004 sont de doubler les montants de l'APD transitant par les Organisations non gouvernementales.

En réponse aux directives de la stratégie française de biodiversité, aux orientations du CICID et aux souhaits de nombreuses ONG du Nord et du Sud, le FFEM a réalisé en 2006, 2007 et 2008 **un programme de petites initiatives innovantes**. Ce programme s'adresse essentiellement aux pays moins avancés d'**Afrique francophone**. Il vise l'émergence d'initiatives

locales contribuant sur le terrain à la mise en œuvre des accords multilatéraux en matière d'environnement (biodiversité, changements climatiques, polluants organiques persistants), au renforcement de la capacité d'influence de la société civile des pays du Sud sur les politiques nationales et locales pour les thèmes d'environnement mondial et à la capitalisation d'expériences en matière de microprojets environnementaux.

L'évaluation de ce programme engagée en 2008 permettra de porter un jugement objectif pour juger de l'intérêt de le poursuivre et identifier les évolutions possibles à apporter en vue d'une meilleure efficacité et pertinence de ce type d'actions.

L'extension du programme des petites initiatives innovantes aux projets de lutte contre la désertification et de gestion de la ressource en eau pourra notamment être envisagée sur la base notamment du bilan de l'« Initiative régionale pour l'environnement mondial et la lutte contre la désertification » (IREMLCD), mise en œuvre par le CILSS, qui devrait s'achever fin 2008.

Enfin, outre le programme de petites initiatives, le FFEM portera attention à l'implication de **la société civile et les collectivités locales décentralisées** dans la mise en œuvre des projets dans chacune des fenêtres d'intervention.

7. Développer les missions du comité scientifique et technique et les liens avec la recherche relative à l'innovation technologique et industrielle

(ANR, CIRAD, IRD, ONF, Conservatoire du littoral, OIEau, BRGM, IFREMER, ADEME, CSTB, ISTED, CEMAGREF, etc.)

Le CST est l'instance qui donne un avis sur la qualité des projets présentés mais aussi contribue à la définition des méthodologies développées pour les instruire et à l'élaboration des stratégies dans les domaines liés à l'environnement mondial et son articulation avec le développement durable.

Suite aux décisions prises après la décision de reconstitution en juin 2006, le renforcement du CST a été engagé et son rôle moteur dans la construction des savoirs et savoir-faire du Fonds a été affirmé autour des trois axes suivants :

- > l'examen des projets proposés au Fonds (pour chaque fiche d'identification, le membre du CST en charge de la thématique correspondant au projet établit et transmet un avis au comité de pilotage, en s'appuyant sur deux avis produits préalablement par deux consultants différents);
- > le suivi et l'évaluation des projets;
- > l'animation de la réflexion stratégique du FFEM, s'agissant notamment de ses domaines d'intervention, des sujets d'environnement mondial et de leurs liens avec le développement durable (cf. séminaires sur les aires marines protégées, sur les fonds fiduciaires et sur les écosystèmes en 2008).

Le CST constitue l'une des spécificités du FFEM et lui permet de conserver sa crédibilité scientifique, son caractère innovant et sa capacité à monter des projets répliquables. En effet, le FFEM doit faire face à un défi permanent : d'une part, en amont de l'instruction des projets, « l'alimentation » en innovation des projets/programmes, et d'autre part, en aval,

l'ensemencement et la répliation des innovations, avec d'autres acteurs français ou locaux, dans des projets de développement.

Le CST l'aide dans cette tâche mais, pour répondre plus pleinement à ce défi, le FFEM doit s'engager plus avant dans un rapprochement avec le monde de la **recherche liée à l'innovation technologique et industrielle**. Il développera ainsi des liens avec l'ANR qui vise à promouvoir la recherche française sur des sujets situés à la frontière des connaissances scientifiques et technologiques. Elle soutient des travaux de recherche afin qu'ils puissent ensuite être appropriés par des entreprises et être diffusés. Un des enjeux essentiels pour l'ANR est d'**hybrider les actions de la recherche et des entreprises et de rapprocher scientifiques et entrepreneurs**.

Un rapprochement sera effectué avec les départements « écosystèmes et développement durable » et « énergie et environnement » de l'ANR : le secrétariat du FFEM participera plus étroitement aux activités de réflexion l'ANR et réciproquement.

De manière générale, les missions du CST engagées en 2007 et 2008 seront poursuivies en 2009 et 2010. Ainsi au moins un séminaire annuel de réflexion stratégique sera organisé pour faire le point sur un sujet d'environnement mondial et préciser la position spécifique du FFEM.

8. Développer l'appui aux administrations, améliorer la capitalisation et engager une réflexion stratégique sur le FFEM

De manière générale, la gestion et l'animation du portefeuille par domaine d'intervention doit contribuer à la réflexion stratégique à mener avec les institutions-membres et à la production de connaissance en vue de faire connaître et répliquer les projets innovants.

8.1. Appui aux administrations

Le FFEM joue ainsi un rôle particulier d'appui auprès des institutions-membres et autres administrations en participant à :

- > la définition et mise en œuvre des documents stratégiques (Documents d'orientations stratégiques, qui précisent les stratégies sectorielles du CICID ; les documents cadre de partenariat [DCP], déjà cités, qui constituent des cadres de référence ; les cadres d'intervention pays [CIP], les cadres d'intervention département [CID] et les cadres d'intervention sectorielle [CIS]) ;
- > la définition des priorités géographiques ou thématiques ;
- > la préparation des conseils d'administration du FEM, du FMPM, du FA (Fonds d'Adaptation), du CTF (*Clean Technology Fund*) ; etc.

Cette gestion dynamique passe par un suivi de l'avancement de l'ensemble des projets par domaine et par géographie, permettant de produire différents indicateurs et aussi par les séminaires thématiques prévus avec le CST. Mais la production intellectuelle et les projets du FFEM se construiront en partenariat avec les acteurs concernés par les thématiques soutenues par le FFEM. Ces partenariats sont multiples : institutions publiques, privées, nationales, européennes, multilatérales.

8.2. Amélioration de la capitalisation des expériences et réflexion stratégique sur le FFEM

Les méthodologies de mesures des résultats et si possible d'impacts, d'approfondissement des indicateurs, des actions de capitalisation et de communication seront développées. De même, des projets spécifiques d'intérêts régionaux incluant des volets de communication pourraient être mis en œuvre conjointement par les ambassades et/ou l'AFD.

Parmi les actions de capitalisation, le programme indicatif suivant est envisagé. Le FFEM soutiendra les plates-formes d'expertises du type Biohub ou réseaux de fonds fiduciaires africains afin de favoriser l'échange d'expérience entre régions africaines et avec le reste du monde.

Un travail de capitalisation sur les nouveaux outils de financement de la protection de la biodiversité pourra continuer à être développé (notamment les avantages comparatifs des différents outils, l'articulation avec la déforestation évitée, ou REDD⁴ en anglais).

Enfin, le FFEM a financé plusieurs projets d'aires marines protégées (aux Antilles avec l'OECS, dans le Pacifique, l'océan Indien, et l'écorégion méso-américaine). La capitalisation spécifique et l'expérience acquise de l'ensemble de ces projets et de la thématique de la conservation de la biodiversité marine, dont les récifs coralliens, engagée pendant la période 2007-2008, sera étendue aux futurs projets traitant d'aires protégées.

Au-delà de cette capitalisation, une réflexion stratégique et prospective sur le FFEM sera engagée. En effet, malgré les résultats acquis depuis quatorze ans et leur qualité, le FFEM devrait être mieux connu dans certains cercles gouvernementaux ou au niveau européen, ses actions étant insuffisamment valorisées. Un regard rétrospectif et prospectif sur le FFEM devra donc être engagé, sur le bilan de ces dernières années et sur les pistes possibles d'avenir, et une stratégie d'affirmation devra être établie.

Cette stratégie doit être explicite sur les spécificités du Fonds, notamment son rôle, d'une part de promotion de l'innovation dans l'environnement mondial, « véritable marque de fabrique » du Fonds et, d'autre part, d'articulation avec la recherche, les sciences et techniques et le développement. De plus, les liens entre l'APD mobilisée dans le FFEM et l'influence française devraient être plus lisibles.

Cette réflexion devrait conduire à un événement mettant en valeur les enjeux d'environnement mondial et de développement durable et le rôle spécifique du FFEM.

9. Poursuivre le développement de la communication et de l'expérience acquise, diffusable dans les pays cibles

Le FFEM est devenu au bout de quatorze années un instrument majeur de la coopération et du développement dans les domaines de l'environnement mondial. Il doit poursuivre activement la politique de diffusion de ses expériences et ses activités, montrer son rôle et son utilité dans l'aide publique au développement responsable et durable et contribuer à l'image écologique de la France.

La communication est donc un axe stratégique essentiel du FFEM. Elle est intimement associée à la mission même du FFEM, en particulier la promotion de l'innovation et la repro-

4. REDD : *reduced emissions from deforestation and degradation*.

ductibilité des actions qu'il finance. Elle concerne notamment les institutions-membres, le comité scientifique et technique et le secrétariat du FFEM.

La communication du FFEM et la capitalisation sont liées. La communication doit au préalable être nourrie de la capitalisation des expériences. Et la capitalisation des expériences suppose une implication et une appropriation plus fortes des partenaires du FFEM. À cet égard, le FFEM veillera à se rapprocher des acteurs européens et du secteur privé.

La stratégie de communication du FFEM est développée dans une note d'orientation jointe en annexe 3 (cf. page 36). Le FFEM renforcera son action sur les nouveaux produits de communication : presse, radio, film, Internet.

10. Améliorer en continu la gestion financière

10.1. Le système d'alerte

Un système d'alerte a été mis en place afin de suivre la vie des projets et de permettre le toilettage du portefeuille.

Les limites suivantes sont ainsi fixées :

- > un délai maximum entre l'identification et l'engagement de 24 mois ;
- > un délai maximum entre l'engagement et la convention de 18 mois ;
- > un délai maximum entre la convention et le premier paiement de 12 mois ;
- > alerte auprès du (des) bénéficiaire (s) de la convention après le 60^e mois suivant le premier décaissement ;
- > délai maximum entre le premier décaissement et le dernier décaissement de 72 mois.

Un point détaillé est effectué à chaque comité de pilotage pour permettre aux membres de décider de l'annulation éventuelle de projets « hors délai » et/ou de revoir à la baisse l'engagement initial. En 2003 et 2004, le comité a décidé l'annulation de 6 projets (4 identifiés et 2 engagés) pour un montant de 5,78 millions d'euros. En 2005 et 2006, le comité a décidé l'annulation de 6 projets (4 identifiés et 2 engagés) pour un montant de 6,36 millions d'euros. En 2007 et 2008, le comité a décidé l'annulation de 3 projets identifiés, 1 projet a été annulé et 4 projets ont vu leur engagement revu à la baisse, pour un montant total de 4,75 millions d'euros.

10.2. Décaissements et engagements

Après une période d'ajustement où les stratégies et outils ont été mis au point, le FFEM est entré dans une période stabilisée d'engagements et décaissements comme en témoignent les résultats et indicateurs. Il dispose à son niveau d'un bon contrôle du système comptable et financier grâce à des méthodes et des personnels compétents fournis par l'AFD.

Le récapitulatif ci-dessous des décaissements et des engagements sur les 14 dernières années montre une progression du taux de décaissements/engagements nets cumulés de 43 % jusqu'à fin 2005 et de 58 % au 31/12/2008, soit une augmentation de ce taux de 15 points de pourcentage.

Année	Décaissements projets 1994-2008		Engagements nets projets 1994-2008		Décaissements Engagements (en cumulé 1994-2008)
	Montant par année	Montant en cumulé	Montant par année	Montant en cumulé	
1994 à 2001...					
2001	5 756 712	14 137 444	26 608 865	71 907 956	20 %
2002	6 695 280	20 832 724	11 833 187	83 741 143	25 %
2003	11 774 011	32 606 735	11 111 451	94 852 594	34 %
2004	12 263 518	44 870 253	20 517 850	115 370 444	39 %
2005	12 772 874	57 643 127	20 025 000	135 395 444	43 %
2006	16 118 082	73 761 209	17 032 000	152 427 444	48 %
2007	16 717 363	90 478 572	17 574 000	170 001 444	53 %
2008	18 787 858	109 266 430	18 500 000	188 501 444	58 %

En raison de l'amélioration progressive de l'instruction des projets attendue de la mise en œuvre des méthodes (sélection initiale et contrôle de qualité des études et évaluations du dispositif institutionnel et organisationnel), le FFEM se fixe comme objectif pour la période 2009-2010, de porter le taux de décaissements cumulés/engagements cumulés à 60 % fin 2010⁵.

S'agissant des engagements, il convient de tenir compte des ressources disponibles sachant que le potentiel de projets est important et dépasserait largement les ressources disponibles. **Les ressources du FFEM ont été reconstituées à hauteur de 70,2 millions d'euros pour la période 2007-2010. Au 31 décembre 2008, les ressources disponibles s'élèvent à 57,04 millions d'euros. En l'état, un objectif d'engagements de l'ordre de 20 millions d'euros par an en 2009 puis en 2010 de projets est cohérent avec la capacité des institutions-membres du comité de pilotage, celle du secrétariat et avec les ressources du Fonds.**

Dans un souci de décision sereine et de bonne concertation au sein du comité de pilotage, le nombre de projets identifiés et engagés à chaque réunion du comité ne dépasse pas douze projets.

10.3. Cofinancements

En 2007 et 2008, le niveau de cofinancements des projets a été important, notamment en raison de la part des projets dans le domaine des changements climatiques qui mobilisent des montants plus élevés que dans les autres domaines : soit 87 % en 2007 et 93 % en 2008. Ainsi, pour 1 euro engagé par le FFEM, environ 9 euros de cofinancements complémentaires ont été mobilisés.

En règle générale, la part du financement du FFEM sera limitée à 50 % du montant total de chaque projet. Dans un souci de bon usage des deniers publics, elle visera 33 %, dans toute la mesure du possible.

5. En première approche, le temps moyen d'exécution d'un projet après signature de convention est de 5 ans avec des décaissements de 20 % chaque année.

Par ailleurs, il est attendu des opérateurs des projets cofinancés par le FFEM, dont l'intervention est au cœur même de leur objet social, qu'ils participent substantiellement au montage financier.

Les projets et programmes du FFEM cofinancés par les acteurs locaux ou internationaux permettent de rendre cohérentes les actions des autres bailleurs de fonds et les stratégies nationales des pays dans l'esprit de la déclaration de Paris.

11. Quantifier les objectifs : maintenir les objectifs par géographie et adapter les objectifs par domaine

Les orientations quantitatives dans les géographies et dans les domaines découlent des orientations par géographie et par domaine.

En cohérence avec les priorités françaises en matière d'environnement, définies par le CICID du 19 juin 2006, les objectifs suivants par géographie et par domaine ont été retenus. Les interventions relatives à la lutte contre les changements climatiques et à la préservation de la biodiversité sont prioritaires.

● Objectifs par GÉOGRAPHIE

	Réalisés cumulés en % sur la période 1994-2008	Objectifs en % pour les exercices 2007-2008 <small>(base 100 = 40 millions d'euros)</small>	Objectifs en % pour les exercices 2009-2010 <small>(base = 40 millions d'euros)</small>
Afrique - Méditerranée	64 %	65 %	65 %
Afrique	49 %		
Méditerranée	16 %		
Autres régions	36 %	35 %	35 %
Asie / Pacifique	13 %		
Amérique latine	17 %		
Europe de l'Est	6 %		
Total	100 %	100 %	

En cohérence avec les priorités françaises en matière d'APD définies par le CICID, les objectifs géographiques suivants ont été retenus. Les interventions en Afrique et en Méditerranée sont prioritaires.

Pour la période 2009-2010, la montée des thématiques liées aux changements climatiques a conduit à revoir les fourchettes par domaine comme suit, sachant que les thèmes comme l'adaptation ou la réduction des émissions liées à la déforestation ou à la dégradation des forêts concernent aussi la biodiversité ou la dégradation des terres.

Le détail des données des deux tableaux ci-dessus et page ci-contre figure dans l'annexe 1 – Histogrammes des réalisations d'engagements de projets 2007-2008 avec leurs objectifs par région et par domaine (cf. pages 32 à 34).

● Objectifs par DOMAINE

	Réalisés cumulés en % sur la période 1994-2008	Objectifs en % pour les exercices 2007-2008 <small>(base 100 = 40 millions d'euros) hypothèse haute</small>	Objectifs en % pour les exercices 2009-2010 <small>(base = 40 millions d'euros)</small>
Biodiversité	51 %	50 %	32 % 41 %
Changements climatiques	26 %	37 %	32 % 41 %
Eaux internationales	15 %	20 %	10 % 20 %
Dégradation des terres/POP	8 %	15 %	8 % 15 %
Total	100 %		

12. Adapter les moyens financiers et humains

12.1. Les moyens humains du secrétariat du FFEM

cf. organigramme en annexe 8 (pages 51 à 53)

Les moyens humains du secrétariat du FFEM sont actuellement les suivants :

- > un secrétaire général ;
- > une assistante de direction ;
- > quatre ingénieurs ;
- > trois chargées de gestion qui assurent aussi des tâches d'assistantes d'ingénieurs ;
- > une chargée de communication ;
- > une chargée de mission « externe » pour les projets « protection de la couche d'ozone ».

La poursuite et le développement des actions du FFEM en quantité et en qualité, en particulier la capitalisation, la communication, le redéploiement vers les thématiques des changements climatiques dans le développement urbain et l'adaptation ou la conservation et la biosécurité, mais aussi le maintien d'un haut niveau de qualité de prestations d'appuis aux activités liées aux stratégies de la France dans différentes thématiques (climat, forêts, eau, biodiversité, environnement, désertification, etc.) au FEM, au Fonds multilatéral du protocole de Montréal ont un effet sur l'organisation et les moyens humains et matériels du FFEM.

Pour prendre pleinement en compte les exigences de suivi-évaluation, de capitalisation et de communication, des moyens supplémentaires — estimés à environ 5 % du montant de chaque projet — sont systématiquement programmés.

En concertation avec l'AFD, entité de gestion des fonds du FFEM, il conviendra de mettre au point un mécanisme permettant que ces montants soient versés sur une ligne commune afin de faciliter la mise en œuvre d'évaluations par grappe de projets (dans le temps et dans l'espace) et d'évaluations rétrospectives.

12.2. Le renforcement de l'implication des institutions-membres

Une plus grande participation des institutions-membres aux activités d'identification, d'évaluation, de supervision, de capitalisation et de communication au sein du FFEM doit être recherchée. Le renforcement des administrations de tutelle se concentrera sur trois priorités :

- > valoriser les savoirs et savoir-faire de la France en facilitant la mobilisation des acteurs privés et en renforçant l'image écologique de notre pays à l'international ;
- > se concentrer sur les priorités géopolitiques Afrique et Méditerranée et aussi en tant que besoin dans les autres régions du Monde (pays en crise ou post-crise) en synergie avec des partenaires français ou étrangers, publics ou privés ou ONG, et avec le souci de visibilité ;
- > promouvoir l'innovation en matière d'environnement du FFEM par plus de synergies avec les acteurs de la recherche.

Pour sa part, l'AFD a décidé, dans le cadre de son plan d'orientation stratégique (POS actualisé en 2008), de renforcer les synergies avec le FFEM.

Ainsi, au-delà de ses missions contractuelles de gestionnaire comptable, financier, administratif, et d'hébergement du secrétariat, l'AFD développera les articulations avec le FFEM :

- > en apportant ses expertises et compétences dans les domaines, des méthodes et moyens d'évaluations (ex-ante et ex-post), de la communication (rapports d'activités, plaquettes et documents de communication, site Internet du FFEM, etc.);
- > en consolidant ses appuis et contributions aux projets avec le CEFEB et avec les départements opérationnels (introduction des thématiques et activités du FFEM dans les documents d'orientation sectoriels ou géographiques, synergies avec les instruments financiers).



Annexes

- Annexe 1** > Commentaires sur les réalisations des engagements 2007-2008 et histogrammes réalisations-objectifs
- Annexe 2** > Pays d'intervention du FFEM
- Annexe 3** > Stratégie de communication du FFEM 2009-2010
- Annexe 4** > FFEM et secteur privé
- Annexe 5** > Ressources-emplois au 31/12/2006
- Annexe 6** > Ressources-emplois au 31/12/2008
- Annexe 7** > Liste des projets cofinancés par le FFEM de 1994 à 2008
- Annexe 8** > Organigrammes du comité de pilotage, du comité scientifique et technique et du secrétariat du FFEM

ANNEXE 1**Commentaires sur les réalisations des engagements 2007-2008 et histogrammes réalisations-objectifs**

Les commentaires sont basés sur les hypothèses suivantes :

- > les engagements considérés sur les exercices 2007-2008 sont constitués par tous les engagements approuvés aux comités de pilotage de 2007 et 2008, et diminués des annulations;
- > les objectifs d'engagements sont calculés à partir des objectifs quantifiés par domaine (biodiversité, changements climatiques, eaux internationales, dégradation des terres / POP) et par géographie, tels qu'ils ont été retenus dans le cadre de programmation stratégique du FFEM pour les exercices 2007-2008, compte tenu des ressources de ces exercices.

Le montant des engagements correspondant aux objectifs de projets est estimé au début de l'exercice 2007 à 40 millions d'euros sur 2 ans.

Les tableaux et histogrammes en annexe permettent de comparer pour les périodes d'exercices les engagements de projets avec les objectifs par domaine d'intervention et par géographie.

Globalement, les montants engagés ont été de 36,07 millions d'euros sur les deux années 2007 et 2008. Les engagements annuels de projets ont été de 17,57 millions d'euros en 2007 et 18,50 millions d'euros en 2008. Ceux-ci sont inférieurs à la cible de 40 millions d'euros sur les deux ans.

Le nombre de projets examinés par chaque comité de pilotage (12), le nombre de comités de pilotage par an (3) et les montants unitaires voisins de 1 million d'euros génèrent des limitations en volume (millions d'euros). En desserrant un ou plusieurs des trois paramètres ci-dessus, la cible de 40 millions d'euros sur 2 ans peut-être atteinte. Il n'en demeure pas moins que l'objectif recherché reste la qualité des projets et non la quantité.

Le CPS 2007-2008 avait fixé des objectifs d'engagements en pourcentage. On obtient les tableaux suivants par domaine et par géographie (projets engagés) en prenant la moyenne des hypothèses haute et basse d'engagement par domaine.

Avec ces bases, nous pouvons établir les commentaires qui suivent en comparant objectifs et résultats de la période 2007-2008.

● **TABLEAU 1** (100 % correspondent à la capacité d'engagement maximale de 40 millions d'euros sur 2007-2008)

	A1 = Objectifs en % (moyenne hypothèse haute- hypothèse basse)	B1 = Résultats en %	C1 = B1 / A1 = Taux d'atteinte des objectifs en %
Biodiversité	42 %	33 %	78 %
Changements climatiques	32 %	34 %	107 %
Eaux internationales	15 %	15 %	97 %
Dégradation des terres/POP	11 %	9 %	80 %
Total	100 %	90 %	90 % (moyen)

Sur le plan des domaines :

- > L'objectif *Biodiversité* : 42 %, n'a pas été atteint; résultat : 33 %.
- > L'objectif *Changements climatiques* : 32 %, a été dépassé; résultat : 34 %.
- > L'objectif *Eaux internationales* : 15 %, a été atteint; résultat : 15 %.
- > L'objectif *Dégradation des terres / POP* : 11 %, n'a pas été atteint; résultat : 9 %.

Ces résultats reflètent l'effort important en faveur de la lutte contre le changement climatique ces deux dernières années.

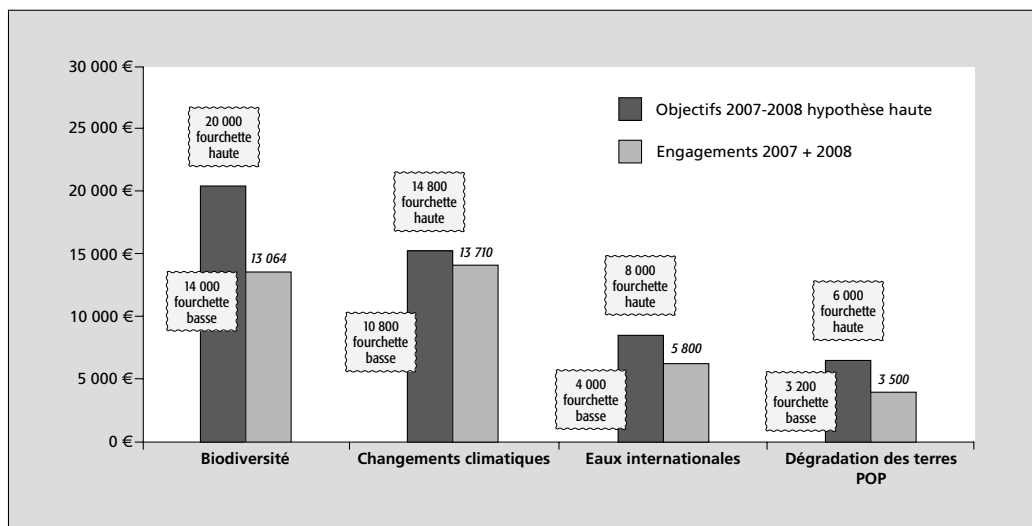
● **TABLEAU 2** (100 % correspondent à la capacité d'engagement maximale de 40 millions d'euros sur 2007-2008)

	A1 = Objectifs en %	B1 = Résultats en %	C1 = B1 / A1 = Taux d'atteinte des objectifs en %
Afrique - Méditerranée	65 %	66 %	102 %
Autres régions Amérique latine / Caraïbes Asie / Pacifique Europe de l'Est	35 %	24 %	70 %
Total	100 %	90 %	90 % (moyen)

Sur le plan géographique, les objectifs sur l'Afrique-Méditerranée (65 %) ont été dépassés (résultats : 66 %), mais mécaniquement n'ont pu être atteints sur les autres régions (objectifs : 35 % ; résultat : 24 %).

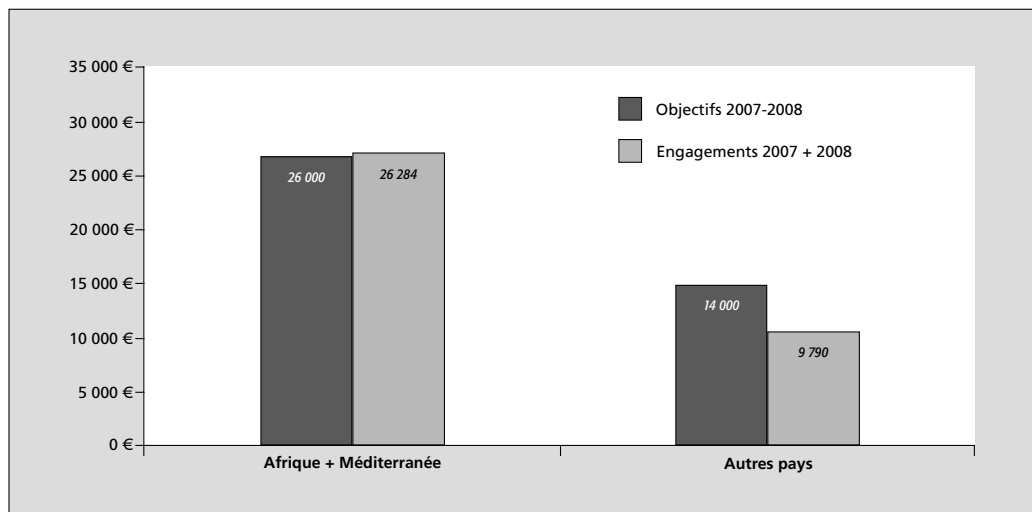
● **TABLEAU 3 : Comparaison des engagements réalisés de projets en 2007 et 2008 avec les objectifs par DOMAINE** (en milliers d'euros)

Objectifs 2007-2008 (sur la base de 40 000 K euros)	Biodiversité	Changements climatiques	Eaux internationales	Dégradation des terres / POP	TOTAL en K euros
Objectifs 2007-2008 hypothèse haute	20 000 50 %	14 800 37 %	8 000 20 %	6 000 15 %	
Objectifs 2007-2008 fourchette basse	14 000 35 %	10 800 27 %	4 000 10 %	3 200 8 %	
Engagements 2007 + 2008	13 064	13 710	5 800	3 500	36 074
Projets engagés en 2007	6 464	7 910	1 700	1 500	17 574
Projets engagés en 2008	6 600	5 800	4 100	2 000	18 500



● **TABLEAU 4 : Comparaison des engagements réalisés de projets en 2007 et 2008 avec les objectifs par GÉOGRAPHIE** (en milliers d'euros)

Objectifs 2007-2008 (base 40 000 K euros)	Afrique + Méditerranée	Autres pays	TOTAL en milliers d'euros
Objectifs 2007-2008	26 000	14 000	40 000
Engagements 2007 + 2008	26 284	9 790	36 074
Projets engagés en 2007	9 784	7 790	17 574
Projets engagés en 2008	16 500	2 000	18 500



ANNEXE 2

Pays d'intervention du FFEM

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant < 825 \$ en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure (RNB par hab. 826 \$-3 255 \$ en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure (RNB par hab 3 256 \$-10 065 \$ en 2004)
Afghanistan	Cameroun	Albanie	Afrique du Sud
Angola	Congo, Rép.	Algérie	Anguilla*
Bangladesh	Corée, Rép. dém.	Arménie	Antigua et Barbuda
Bénin	Côte d'Ivoire	Azerbaïdjan	Arabie Saoudite**
Bhoutan	Ghana	Bélarus	Argentine
Burkina Faso	Inde	Bolivie	Barbades
Burundi	Kenya	Bosnie-Herzégovine	Belize
Cambodge	Kyrgyzie, Rép.	Brésil	Botswana
Cap Vert	Moldova	Chine	Chili
Centrafricaine, Rép.	Mongolie	Colombie	Cook, Iles*
Comores	Nicaragua	Cuba	Costa Rica
Congo, Rép. dém.	Nigeria	Dominicaine, Rép.	Croatie
Djibouti	Ouzbékistan	Égypte	Dominique
Érythrée	Pakistan	El Salvador	Gabon
Éthiopie	Papouasie-Nouvelle Guinée	Équateur	Grenade
Gambie	Tadjikistan	Fidji	Liban
Guinée	Vietnam	Géorgie	Libye
Guinée équatoriale	Zimbabwe	Guatemala	Malaisie
Guinée Bissau		Guyana	Maurice
Haïti		Honduras	Mayotte
Kiribati		Indonésie	Mexique
Laos		Irak	Montserrat*
Lesotho		Iran	Nauru*
Liberia		Jamaïque	Oman
Madagascar		Jordanie	Palau
Malawi		Kazakhstan	Panama
Maldives		Macédoine, ex. République yougoslave de	Seychelles
Mali		Maroc	Ste Lucie
Mauritanie		Marshall, Iles	Ste Hélène*
Mozambique		Micronésie, États Fédérés	St Kitts et Nevis
Myanmar		Namibie	St Vincent et Grenadines
Népal		Niue	Trinité et Tobago
Niger		Paraguay	Turks et Caïques, Iles*
Ouganda		Pérou	Turquie
Rwanda		Philippines	Uruguay
Salomon, Iles		Serbie et Monténégro	Venezuela
Samoa		Sri Lanka	
Sao Tomé et Príncipe		Suriname	
Sénégal		Swaziland	
Sierra Leone		Syrie	
Somalie		Thaïlande	
Soudan		Tokelau*	
Tanzanie		Tonga	
Tchad		Tunisie	
Timor-Leste		Turkménistan	
Togo		Ukraine	
Tuvalu		Wallis & Futuna	
Vanuatu		Zones sous admin. palestinienne	
Yémen			
Zambie			

* Territoire.

** L'Arabie Saoudite a passé le seuil de Pays à haut revenu en 2004. En accord avec les règles du CAD concernant la révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD, elle ne fera plus partie de cette liste si elle reste un Pays à haut revenu en 2005 et 2006. Les recettes d'APD nette des pays membres du CAD vers l'Arabie Saoudite étaient de 9,9 millions USD en 2003 et 9 millions USD en 2004.

ANNEXE 3

Stratégie de communication du FFEM 2009-2010

Orientations stratégiques de la communication du FFEM Suite des orientations 2007-2008

Le FFEM est devenu au bout de quatorze années un instrument majeur de la coopération et du développement dans les domaines de l'environnement mondial.

Les orientations suivantes s'inscrivent dans l'évolution de la stratégie de communication du FFEM élaborée lors du précédent CPS.

I. Développer la communication du FFEM

● **Pourquoi une stratégie de communication ?**

Le FFEM doit pouvoir :

- > mieux faire connaître ses expériences et ses activités dans les domaines de la production des biens publics mondiaux et de l'environnement mondial ;
- > montrer son rôle et son utilité dans l'aide publique au développement ;
- > contribuer à l'image écologique de la France.

● **La communication : un axe stratégique essentiel du FFEM :**

Elle est intimement associée à la mission même du FFEM, en particulier la promotion de l'innovation et la reproductibilité des actions qu'il finance.

● **Par le passé, la question de la communication du FFEM** a été abordée dans les déclarations et documents suivants :

- > le rapport d'audit stratégique du FFEM daté d'avril 2002 ;
- > les réunions interministérielles de Matignon de mars 2003 et 2004 ;
- > les cadres de programmation stratégique du FFEM 2003-2005 et 2007-2008 ;
- > plus globalement, l'examen par le CAD/OCDE des politiques et programmes de la France en matière de coopération et de développement a souligné les besoins de capitalisation inter-institutionnelle du savoir et la valorisation de l'expérience française ainsi que la nécessité d'amplifier les efforts de communication.

La communication du FFEM s'inscrit donc dans la politique de coopération et de développement de la France.

- **Bilan des actions du FFEM :**

L'annexe ci-dessous présente les principales activités de communication réalisées en 2007-2008 : événements, rapports, publications, etc.

- **Le rapport de l'évaluation opérationnelle du FFEM :**

Daté de mars 2006 et portant sur la période 2003-2006, il indique une amélioration de la visibilité du FFEM depuis la précédente période 1998-2002 ; il souligne les efforts à poursuivre et le lien entre communication et capitalisation : en effet, la communication du FFEM doit être nourrie de la capitalisation de ses expériences.

- **Une stratégie de communication adaptée aux moyens du FFEM :**

- > la stratégie de communication du FFEM doit être proportionnée à la taille et aux moyens du Fonds, qui sont limités ;
- > ses ressources limitées, conformes à la structure légère du secrétariat du Fonds, soulignent l'importance cruciale de l'engagement des membres du comité de pilotage et du comité scientifique et technique en matière de communication : le développement de la communication suppose une implication et une appropriation plus fortes des partenaires du FFEM ;
- > ainsi que la rationalisation de la mise en œuvre d'actions de communication mieux ciblées.

La communication du FFEM repose sur trois piliers : d'une part sur l'activité déployée par le secrétariat, d'autre part, sur la contribution du comité scientifique et technique et, enfin, sur l'engagement propre des institutions-membres du FFEM. Compte tenu du choix fait en faveur d'une structure administrative interministérielle réduite pour le FFEM, ce dernier pilier est la condition première d'une communication démultipliée et efficace.

II. Définir les cibles de la communication du FFEM

La communication du FFEM vise les cibles suivantes à atteindre avec des stratégies et vecteurs de communication différents.

- **La Présidence de la République et les services du Premier ministre :**

- > le secrétariat veille à une transmission systématique de l'information sur les stratégies thématiques et projets du FFEM ;
- > les membres du comité de pilotage s'attachent à réserver au FFEM la place qui est la sienne dans les communications et stratégies environnementales du Président de la République et du Gouvernement.

- **L'administration française centrale et déconcentrée :**

Les membres du comité de pilotage poursuivent les actions de sensibilisation des représentations françaises à l'étranger et associent celles-ci à l'instruction et au suivi des projets.

- **Les institutions multilatérales homologues** (FEM, BM, PNUD, PNUE, BERD, BEI, BAfD, etc.) :

- > les membres du comité de pilotage recherchent, dans la mesure du possible, des partenariats avec les institutions multilatérales intervenant dans le domaine de l'environnement ;

- > le secrétariat échange son expérience avec ces institutions.

- **Les milieux scientifiques dans le domaine de l'environnement :**

Le secrétariat du FFEM participe à la représentation de l'action de la France aux principales réunions dans le domaine de l'environnement. Il veille également à une large diffusion de son expérience auprès des milieux scientifiques concernés.

- **Les acteurs de la société civile** (ONG, entreprises publiques et privées, collectivités territoriales, du Nord et du Sud) :

- > le Fonds associera les ONG à l'évaluation de ses projets dans le respect des règles d'indépendance ;
- > autant que possible, les membres du comité de pilotage veilleront à associer les ONG à la mise en œuvre des projets du FFEM ;
- > le Fonds s'attachera à promouvoir ses activités en partenariat avec les entreprises françaises et des pays du Sud ;
- > les collectivités territoriales du Nord et du Sud sont des acteurs de plus en plus présents dans le domaine de l'environnement et du développement, le Fonds soutiendra les partenariats avec elles en particulier dans les programmes ou projets régionaux mobilisant les collectivités d'outre-mer françaises.

- **Le grand public :**

- > le site internet du Fonds — *www.ffem.fr* — a été rénové, il convient de renforcer son accessibilité et d'assurer sa mise à jour régulière ;
- > les membres du comité de pilotage chercheront à sensibiliser systématiquement les médias aux projets mis en œuvre par le FFEM, en particulier lors des déplacements à l'étranger du Président de la République ou de membres du Gouvernement ;
- > l'appropriation des projets par les populations concernées (conformément aux critères d'éligibilité) passe par une bonne information locale des résultats et des impacts des projets ; le Fonds veillera à ce que ce niveau de communication soit intégré dans les projets qu'il cofinance.

III. Promouvoir des actions de communication précises

Pour atteindre ses cibles, le FFEM engagera les six actions suivantes :

- **Mettre au point un circuit de diffusion simple et systématique de l'information à destination de l'extérieur :**

- > le secrétariat et les institutions-membres identifieront les interlocuteurs-cibles afin de dresser les listes de diffusion et préciser les circuits d'information ;
- > il sera procédé à la diffusion de communiqués de presse, et on recherchera à connaître comment ceux-ci sont valorisés ;
- > une réflexion sur la charte graphique sera engagée.

● **Développer la visibilité du FFEM sur Internet :**

- > il sera procédé à une amélioration du contenu du site existant : valorisation de bibliothèques de projets, traduction en anglais, accessibilité, mise à jour;
- > un travail sur le référencement, mise en place de liens et diffusion en ligne de l'actualité depuis les sites des IM, sera également engagé.

● **Développer la communication sur les projets, par les projets :**

- > il conviendra de préciser les attentes de la communication dans les projets et par les projets;
- > un Prix FFEM « petites initiatives », et des partenariats média seront engagés.

● **Cibler la présence événementielle du FFEM :**

- > le FFEM participera de manière active et sélective à des événements parallèles ou à des séminaires spécifiques lors des conférences internationales (fora mondiaux de l'environnement, de la biodiversité, de l'eau, des forêts, etc.), ou des conférences des parties des grandes conventions (climat, biodiversité, désertification, etc.);
- > on réalisera des événements « FFEM » réguliers centrés sur la capitalisation : à l'attention des institutions homologues, des milieux scientifiques et des ONG, le FFEM organisera, sous pilotage du CST ou d'institutions-membres des séminaires de capitalisation/diffusion des enseignements tirés du portefeuille du FFEM;
- > lorsque l'occasion se présente, le Fonds contribuera au financement de supports à impact médiatique fort (expositions, etc.).

● **Positionner le FFEM comme interlocuteur de l'environnement mondial de premier plan :**

- > les membres du secrétariat, du comité scientifique et technique, des institutions-membres s'efforceront de signer des articles dans les médias au nom du FFEM;
- > il sera rédigé des « position papers » sectoriels ou sous-sectoriels, suite aux synthèses des post-évaluations (cf. recommandation audit);
- > le Fonds poursuivra la publication de documents (plaquettes, rapports d'activités, documents d'information générale ou spécifique) sur l'expérience du FFEM et développera la diffusion des supports existants.

● **Mesurer l'impact de la stratégie de communication du FFEM :**

Chaque action de communication réalisée par le Fonds devra préciser, dans la mesure du possible, les indicateurs de mesure d'impacts de la communication entreprise.

Stratégie de communication du FFEM - Orientations pour 2009-2010

MOBILISATION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	MOBILISATION DES IM
● Mettre au point un circuit de diffusion simple et systématique de l'information à destination de l'extérieur	
Identifier un responsable communication clairement identifiable depuis l'extérieur (a priori le Secrétaire général). Répartition des tâches de communication en interne. Mise en place d'un planning des actions de communication.	Cultiver le « réflexe FFEM » : > lors de tenues d'événements, contributions, presse, etc. ; > sensibiliser dans les IM les interlocuteurs « phares ».
Élaborer des registres de contacts facilement exploitables (format Excel) : > contacts institutionnels ; > contacts presse ; > correspondants dans les IM ; > correspondants environnement dans les ambassades... ; > exploiter l'annuaire de l'administration <i>http://annuaire.ader.gouv.fr/</i>	Identifier clairement dans toutes les IM : > les interlocuteurs communication : – pour mise en ligne de l'actualité du FFEM ; – pour opérations ou travaux ponctuels (graphisme, etc.) ; > la chaîne de diffusion de l'information en fonction des cibles.
Diffuser un communiqué de presse au lancement et à la clôture de chaque projet : > mettre au point un modèle de communiqué de presse facilement exploitable ; > présence du logo FFEM ; > diffusion large auprès des listes de contacts.	Faire diffuser les communiqués de presse par les services de presse de l'IM, et de façon plus large, en interne et vers la hiérarchie, lorsque l'IM est porteuse de projet. Dans la convention, inclure une clause de communication pour les IM porteuses de projets.
Tenue du Press book. Mise en ligne des articles dont la diffusion est autorisée.	Faire revenir vers le FFEM les articles de presse le mentionnant.
Reprendre la Charte graphique du FFEM : > recenser les modèles de documents nécessaires ; > unifier la présentation des publications (CPS, rapport annuel, fiches techniques, etc.) ; > minimiser les coûts.	
● Développer la visibilité du FFEM sur Internet	
Mise en valeur de la « bibliothèque de projets » virtuelle en ligne sur le site du FFEM : > présentation sous forme de dossier-projet ; > joindre à la fiche-projet et aux liens relatifs au projet les communiqués de presse de début et de fin de projet et les éventuelles plaquettes relatives au projet ; > affiner le mode de recherche dans le temps (fourchette de dates) ; > faire connaître l'existence de cette bibliothèque de projets.	Références au site du FFEM sur les sites des IM : > <i>Liens</i> : faire figurer un ou plusieurs lien(s) visible(s) de redirection vers le site du FFEM dans les sites des IM, si possible incluant le logo. > <i>Informations permanentes</i> : mise en ligne d'un court texte de présentation du FFEM + lien dans une rubrique adéquate (voir au cas par cas). > <i>Informations ponctuelles</i> : mise en ligne de liens dirigeant vers les communiqués de presse du FFEM, infos FFEM dans rubriques « actualités », etc. > <i>Publications</i> : mise en ligne de liens dirigeant vers le rapport annuel et les publications pertinentes du FFEM.

Améliorer le référencement du site du FFEM sur les moteurs de recherche (cf. <i>Livre blanc du référencement</i>).	Veiller dans la mesure du possible à : > établir un lien html à chaque mention du FFEM ; > renvoyer vers les pages adéquates du site du FFEM plutôt que de mettre directement en ligne les documents.
● S'appuyer sur les synergies entre IM et Secrétariat général lors de l'instruction des projets	
Réduire le temps passé par le Secrétariat sur le traitement des projets, au profit d'actions de communication, capitalisation (cf. <i>recommandations audit</i>) : > notamment, réduire au maximum le temps passé sur le reformatage des fiches, à qualité égale d'instruction des projets.	Les IM doivent être attentives à la qualité des fiches techniques présentées au Secrétariat, notamment en matière de formatage.
● Développer la communication sur les projets, par les projets	
Suite à l'ajout d'une clause de communication sur projet dans le modèle de convention de financement, rechercher son optimisation. Le bénéficiaire : > s'engage à communiquer sur le projet et à citer systématiquement le FFEM dans ses opérations de communication ; > autorise le FFEM à citer le projet dans ses propres opérations de communication.	Engager une réflexion sur les attentes du FFEM en termes de production par les bénéficiaires de supports de communication.
Poursuivre la publication de plaquettes présentant les projets emblématiques du FFEM et leurs résultats. L'élargir à l'ensemble des domaines d'interventions du FFEM.	
Lancer un « prix FFEM » récompensant un ou plusieurs projet(s) emblématique(s) choisi(s) parmi les projets financés par le FFEM dans le cadre du programme « Petites initiatives ». > Partenariat avec un magazine spécialisé (<i>Géo, Terre sauvage, etc.</i>) ; > remise solennelle du prix.	
● Cibler la présence événementielle du FFEM	
Cibler les <i>side events</i> mettant en valeur le FFEM et lui assurant une visibilité importante. > Concentrer l'action dans ce domaine à un (ou deux) événement(s) par an.	Assurer la visibilité du FFEM lors des événements pertinents organisés par les IM.
Organiser une synthèse régulière sectorielle voire sous-sectorielle des post-évaluations. > Restitution, débats, définition de positions, etc.	Mettre à profit les déplacements de ministres afin de médiatiser la signature des conventions.
Lorsque l'occasion se présente, financer prioritairement des supports de communication recyclables et à fort impact médiatique. > Expositions, etc.	
● Positionner le FFEM comme interlocuteur de premier plan dans le domaine de l'environnement mondial et des biens publics mondiaux	
Signer des articles au nom du FFEM (membres du secrétariat, CST, etc.).	Saisir les opportunités de donner la parole au FFEM sur les sujets pertinents.

Rédiger des <i>position papers</i> sectoriels ou sous-sectoriels, suite aux synthèses des post-évaluations (cf. <i>recommandations audit</i>).	
Capitaliser sur les post-évaluations : > diffuser un communiqué de presse mettant en avant les principales données exploitables, en lien avec le CST.	
Poursuivre la diffusion des papiers et documents existants.	Mise en ligne de liens vers les publications du FFEM.
● Mesurer l'impact de la stratégie de communication du FFEM	
Fixer des objectifs et des indicateurs en matière de communication : > présence du FFEM sur Internet ; > mesure de fréquentation du site ; > développement de liens sur les pages des IM ; > diffusion systématique de communiqués de presse pré et post-réalisation ; > citations du FFEM dans la presse ; > ...	
MOBILISATION DU CST	
Développer un « réflexe FFEM ».	
Signer des articles au nom du CST, ou en tant que membre du CST.	
S'impliquer dans les post-évaluations des projets ; diffuser les informations tirées des post-évaluations.	
Intervenir lors « d'événements FFEM ».	

ANNEXE 4

FFEM et secteur privé

La diffusion de l'influence française à travers les projets du FFEM. Des opportunités de mise en valeur directe des savoirs et des savoir-faire

Le FFEM participe à la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement (pays émergents et pays moins avancés) en cofinçant des projets ou des programmes présentés par ses institutions membres¹. Son aide porte sur des initiatives innovantes, durables, susceptibles d'être répliquées par les acteurs locaux en particulier. Les projets et programmes auxquels participe le FFEM offrent de nombreuses opportunités de mise en valeur des savoirs et des savoir-faire français.

La nature de l'expertise mobilisée est variable. Le financement du FFEM peut concerner (i) des équipements « en dur » (installations pilotes, fournitures et équipements), (ii) des services de conseil et d'assistance technique, (iii) des mises en relation avec des centres d'expertises françaises.

Ces deux derniers concernent des prestations d'études, de formation ou de communication, de renforcement de capacités, des mises en réseau — souvent pour mettre en place ou consolider les cadres institutionnel, réglementaire et opérationnel nécessaires à la durabilité du projet ou du programme — et aussi d'appuis auprès du gestionnaire du projet ou du programme.

Ces types d'intervention peuvent être l'occasion de déployer une expertise française.

On peut citer, par exemple :

- > **en matière d'équipements**, l'implantation par le groupe GEOCOTON d'un procédé pilote de carbonisation des résidus végétaux en Mauritanie, l'attribution à des PME françaises de contrats de fourniture dans le cadre du programme d'efficacité énergétique dans la construction en Chine, l'installation de chaudières à bois en Lituanie, la fourniture de matériels et logiciels pour les mesures hydrologiques (SEBA, OTT, IRD, etc.) en Afrique de l'Ouest, Mékong, Méditerranée, Amérique latine ;
- > **en matière de services**, les contributions régulières du CIRAD, de l'IRD, d'IFREMER à des missions de conseil dans le cadre de projets de biodiversité, l'intervention du bureau d'études SOGREAH en soutien à quatre provinces de Chine de l'Ouest pour formuler des projets MDP, les sociétés de conseil aux exploitants forestiers (FRM, TERA, ONFi, etc.) en Afrique de l'Ouest, et dans les bassins du Congo et amazonien ;
- > **en matière de gestion**, les rôles de l'association GERES² et de l'ADEME pour le programme de diffusion des bonnes pratiques d'efficacité énergétique dans le secteur de

1. *Ministères de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi ; des Affaires étrangères et européennes ; de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire ; de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; l'Agence française de Développement.*

2. *Groupe Énergies renouvelables, Environnement et Solidarités.*

la construction des bâtiments publics en Afghanistan, la coordination par BRL-Ingénierie des actions menées par la commission transnationale ORASECOM en charge de la gestion intégrée des eaux du fleuve Orange entre l'Afrique du Sud, la Namibie, le Botswana et le Lesotho.

Les concours du FFEM ont permis à des acteurs publics et privés français de développer une expertise dans des opérations innovantes à l'étranger.

Dans certains cas, la participation de l'entité française va jusqu'à une contribution financière spécifique, ce qui renforce sa position dans le montage des projets et programmes.

L'engagement des entreprises françaises, assumant l'une ou plusieurs de ces fonctions, est l'occasion de développer des partenariats localement dans le domaine de l'environnement mondial. Par exemple :

- > la mise en œuvre d'une filière régionale bois-énergie dans le sud de la Lituanie, *via* la filiale lituanienne de DALKIA (VEOLIA Énergie);
- > l'appui à l'aménagement des forêts du bassin du Congo impliquant des grands groupes forestiers (ROUGIER, PRECIOUS WOOD, THANRY);
- > l'électrification décentralisée et le pompage solaire en gestion déléguée, assuré par TEMASOL (TENESOL et EDF);
- > la mise en place d'une centrale charbon-bagasse à l'île Maurice par SECHILIENNE-SIDEC;
- > l'accompagnement du premier projet MDP en Afrique francophone avec le projet éolien de Tetouan, avec LAFARGE Maroc;
- > la création d'une aire protégée pour la conservation de l'hippopotame au Niger, avec l'agence de voyage ESCURIA;
- > la création d'une plate-forme d'expertise en Afrique australe dans le domaine de la gestion communautaire des ressources naturelles associant le CIRAD, l'IGF (Fondation internationale pour la gestion de la faune), le WWF et l'UICN;
- > l'appui à la mise en place d'une filière de recyclage des emballages vides (pesticides) en Tunisie avec la compagnie française ADIVALOR.

Enfin, l'expertise française peut également être assurée en amont et en aval du cycle des projets, avec des missions de conseil mobilisées directement par le secrétariat du FFEM. Ces interventions sont réalisées par des bureaux d'études, cabinets de consultants spécialisés au moment de l'identification, de la présentation, de l'évaluation des projets FFEM et de la communication, pour des contrats allant de 15 000 euros à 50 000 euros ou plus.

La diffusion de l'influence française à travers les projets du FFEM. Des effets indirects à court et moyen termes

Grâce à l'établissement de contacts au niveau local et/ou d'une première expérience réussie avec des opérateurs, avec diffusion et appropriation locale de savoir-faire français, les projets financés par le FFEM permettent de renforcer l'influence française dans le domaine du développement durable et de l'environnement mondial et de manière directe ou indirecte.

L'implantation des entreprises peut, par exemple, être facilitée par l'adoption de normes techniques promues par les actions financées par le Fonds. Ainsi, dans le cadre du programme d'efficacité énergétique en Chine, le procédé d'isolation utilisé par la PME « SEIGNEURIE » a été introduit dans les normes nationales. De plus, les projets d'aménagement et de certification des exploitants forestiers du bassin du Congo et d'Amazonie, financés par le FFEM, ont eu de forts impacts sur les industriels du secteur.

De la même manière, les organismes publics de recherche ou les bureaux d'études (BURGEAP, GERES, BCEOM, CIRAD, IRD, IFREMER, BRL, SOGREAH, etc.) sollicités pour des missions de conseil, de coordination ou des études de faisabilité contribuent à la définition de concepts, de référentiels qui influencent le développement et les prescriptions futurs dans les pays concernés. Ils participent ainsi à la diffusion de l'« influence française ».

ANNEXE 5**Ressources-emplois au 31/12/2006**

1 RESSOURCES	TOTAL en euros
Dotations 1 ^{re} et 2 ^e conventions	134 155 135
Dotation 3 ^e convention	67 000 000
Dotation 2007-2010	70 200 000
Total AP	271 355 135
Régulation 2002	(15 000 000)
Sous-total	256 355 135
Produits de la trésorerie au 31/12/2006	20 508 658
TOTAL	276 863 793

2 EMPLOIS	
Engagements nets projets	152 460 537
Fonctionnement du secrétariat	17 816 607
Prestations spécifiques (1)	6 836 166
TOTAL	177 113 310

3 DISPONIBLE POUR ENGAGEMENTS AU 31.12.2006 (1-2)	99 750 483
--	-------------------

(1) Comprenant prestations spécifiques hors projets, préparation projets, évaluation ex-post, CST.

ANNEXE 6**Ressources-emplois au 31/12/2008**

1 RESSOURCES	TOTAL en euros
Dotations 1 ^{re} et 2 ^e conventions	134 155 135
Dotation 3 ^e convention	67 000 000
Dotation 2007-2010	70 200 000
Total AP	271 355 135
Régulation 2002	(15 000 000)
Sous-total	256 355 135
Produits de la trésorerie au 01/10/2008	21 165 561
TOTAL	277 520 696

2 EMPLOIS	
Engagements nets projets (1)	188 501 444
Fonctionnement du secrétariat (2)	22 799 999
Prestations spécifiques (3)	9 180 694
TOTAL	220 482 137

3 DISPONIBLE POUR ENGAGEMENTS (1-2)	57 038 559
--	-------------------

(1) Ce montant tient compte des conventions achevées dont le montant a été ramené au total décaissé.
Engagements nets (188,50 M€) = engagements bruts (195,86 M€) – annulation de RAV (7,36 M€).

(2) Ce montant sera ajusté en fonction de la réalisation 2008 qui sera connue lors de la clôture des comptes de l'AFD début 2009. Ce budget tient compte du budget de fonctionnement prévisionnel pour l'année 2009 (2,57 M€).

(3) Comprenant prestations spécifiques hors projets, préparation projets, évaluation ex post, CST.

ANNEXE 7 Liste des projets cofinancés par le FFEM de 1994 à 2008

Date d'identification	Date d'engagement	Intitulé du projet	Région	Zone	Domaine	Montant projets identifiés (en euros)	Nombre de projets identifiés	Montant projets engagés (en euros)	Institutions membres
21/10/1994	15/04/1996	Unité de conservation d'Arly	Burkina Faso	AF	Biodiversité	378 378	1	378 378	AFD
21/10/1994	20/09/1994	Électrification photovoltaïque d'atolls isolés	Vanuatu	PA	Changements climatiques	91 469	1	91 469	AFD
21/10/1994	07/07/1995	Conservation biodiversité - forêts des ghâts occidentaux	Inde	AS	Biodiversité	125 466	1	125 466	MAEE
21/10/1994	07/07/1995	Déforestation tropicale par agriculture itinérante sur brûlis	Ceinture tropicale	AF	Biodiversité	152 449	1	137 174	MAEE
21/10/1994	07/07/1995	Gestion & préservation de l'écosystème du banc d'Arguin	Mauritanie	AF	Biodiversité	671 843	1	540 518	MAEE
21/10/1994	15/04/1996	Réhabilitation et à la valorisation du parc national du Niokolo Koba	Sénégal	AF	Biodiversité	686 021	1	518 063	MAEE
21/10/1994	21/10/1994	Gestion des ressources du Bassin du Jourdain (étude)	Méditerranée	ME	Eaux internationales	290 676	1	290 676	MINIFE
1994						2 396 302	7	2 081 745	
07/07/1995	20/12/1996	Terroirs villageois de Kouré et du Dallol Bosso	Niger	AF	Biodiversité	304 898	1	295 328	AFD
07/07/1995	01/04/1997	Protection de la biodiversité dans le bas delta mauritanien	Mauritanie	AF	Biodiversité	609 796	1	586 506	AFD
22/11/1995	06/05/1998	Efficacité énergétique dans la construction et réglementation thermique	Tunisie	ME	Changements climatiques	1 905 000	1	1 905 000	AFD
22/11/1995	17/06/1999	L'insertion composante électrification décentralisée	Burkina Faso	AF	Changements climatiques	220 000	1	106 559	AFD
07/07/1995	20/12/1996	Gestion villageoise des massifs forestiers	Mali	AF	Changements climatiques	762 245	1	710 816	AFD-MAEE
07/07/1995	09/11/1999	Aménagement forestier durable	Gabon	AF	Biodiversité	954 598	1	879 359	AFD-MAEE
15/03/1995	07/07/1995	Protection & valorisation des récifs coralliens (Petites Antilles)	Sainte-Lucie	AL	Biodiversité	240 778	1	225 575	MAEE
15/03/1995	07/07/1995	Protection & valorisation des récifs coralliens (Petites Antilles)	St Vincent & Grenadines	AL	Biodiversité	107 477	1	31 028	MAEE
15/03/1995	07/07/1995	Protection & valorisation des récifs coralliens (Petites Antilles)	Grenade	AL	Biodiversité	147 052	1	98 088	MAEE
15/03/1995	22/11/1995	Maintien biodiversité après éradication Tsé-Tsé	Zimbabwe	AF	Biodiversité	766 819	1	766 769	MAEE
07/07/1995	20/09/1996	Biodivalor - appui à la valorisation durable des forêts tropicales	Gabon	AF	Biodiversité	450 792	1	356 770	MAEE
22/11/1995	15/04/1996	Le conservatoire ethnobotanique ONAERE	Equateur	AL	Biodiversité	126 738	1	126 738	MAEE
15/03/1995	22/12/1997	Conservation d'espaces naturels littoraux dans le bassin méditerranéen (suivi-évaluation)	Maghreb/Régional	ME	Biodiversité	91 469	1	91 469	MEEDDAT
15/03/1995	22/12/1997	Conservation d'espaces naturels littoraux dans le bassin méditerranéen	Liban	ME	Biodiversité	461 669	1	423 106	MEEDDAT
15/03/1995	22/12/1997	Conservation d'espaces naturels littoraux dans le bassin méditerranéen	Maroc	ME	Biodiversité	607 471	1	595 726	MEEDDAT
15/03/1995	22/12/1997	Conservation d'espaces naturels littoraux dans le bassin méditerranéen	Tunisie	ME	Biodiversité	609 796	1	606 904	MEEDDAT
07/07/1995	01/04/1997	Développement communautaire & conservation de la Mata Atlantica (région d'瓜ape)	Méditerranée	AL	Biodiversité	312 520	1	312 003	MEEDDAT
22/11/1995	17/06/1999	Données hydrologiques		ME	Eaux internationales	1 675 154	1	1 670 053	MINIFE
1995						10 354 273	13	9 787 798	
15/04/1996	20/09/1996	Protection et gestion des espaces naturels terrestres et marins	Mayotte	AF	Biodiversité	495 459	1	487 447	AFD
15/04/1996	20/09/1996	Contribution à la prise en compte de l'environnement dans la prospection pétrolière	Bolivie	AL	Biodiversité	112 218	1	109 467	MAEE
20/09/1996	20/12/1996	Projets démonstratifs du programme de protection des forêts tropicales	Bresil	AL	Biodiversité	1 524 490	1	1 524 490	MAEE
20/09/1996	30/09/1997	Récupération des éléments irradiés du navire Lepse	Russie	EE	Eaux internationales	1 417 041	1	451 100	MAEE
15/04/1996	20/12/1996	Protection & valorisation des écosystèmes en dobraudja bulgare	Bulgarie	EE	Biodiversité	286 604	1	286 101	MAEE-MEEDDAT
20/12/1996	30/09/1997	Réseau d'observatoires de surveillance écologique à long terme - ROSELT	Afrique/Régional	AF	Dégradation des terres/POP	1 341 551	1	1 246 236	MAEE-MEEDDAT
15/04/1996	22/12/1997	Électrification des zones rurales de Bahia	Bresil	AL	Changements climatiques	381 123	1	347 484	MAEE-MINEFE
15/04/1996	01/04/1997	Amélioration de l'efficacité énergétique de parcs de logements collectifs	Liban	ME	Changements climatiques	868 959	1	808 047	MEEDDAT
20/12/1996	17/06/1999	Observatoire des ressources hydriques dans le bassin du Haut Paraguay	Amérique latine/Régional	AL	Eaux internationales	1 894 180	1	1 894 180	MINIFE
1996						8 321 527	9	7 154 552	

01/04/1997	30/09/1997	Projet Alizés électrification rurale	Mauritanie	AF	Changements climatiques	762 245	1	761 852	AFD
01/04/1997	18/02/1999	Centrale charbon-bagasse de Belle-Vue	Maurice	AF	Changements climatiques	514 515	1	301 137	AFD
30/09/1997	06/05/1998	Conservation de la biodiversité de la péninsule du Cap	Afrique du Sud	AF	Biodiversité	914 694	1	844 437	AFD
22/12/1997	26/03/2001	Bois énergie en milieu urbain	Maroc	ME	Changements climatiques	1 594 054	1	1 594 054	AFD
01/04/1997	06/05/1998	Gestion de l'information environnementale dans le bassin du Congo	Afrique/Régional	AF	Biodiversité	762 245	1	727 611	MAEE
01/04/1997	29/06/2000	Projets pilotes de protection & valorisation biodiversité dans le cadre du PAE	Madagascar	AF	Biodiversité	1 326 306	1	1 326 306	MAEE
22/12/1997	06/05/1998	Forêt naturelle tempérée chilienne	Chili	AL	Biodiversité	751 269	1	713 736	MAEE
22/12/1997	07/03/2000	Environnement mondial et lutte contre la désertification (initiative régionale)	Afrique/Régional	AF	Dégradation des terres-POP	3 000 000	1	3 000 000	MAEE
30/09/1997	22/12/1997	Appui gestion sites Ramsar, par des actions d'échanges techniques innovants	Afrique/Régional	AF	Biodiversité	381 123	1	379 134	MEEDDAT
30/09/1997	18/02/1999	Restauration des écosystèmes du Parc National Elizabeth et du Lac George	Ouganda	AF	Biodiversité	1 158 613	1	702 663	MESR
30/09/1997	09/11/1999	Fonds d'efficacité énergétique et réduction des émissions de carbone	Europe de l'Est	EE	Changements climatiques	2 000 000	1	142 210	MINEFE
22/12/1997	17/06/1999	Développement de la petite hydro-électricité en zones rurales isolées	Indonésie	AS	Changements climatiques	610 000	1	310 589	MINEFE
30/09/1997	17/06/1999	Amélioration de l'efficacité énergétique de la construction neuve (phase 0)	Chine	AS	Changements climatiques	594 550	1	593 761	MINEFE-MEEDDAT
30/09/1997	10/10/2000	Amélioration de l'efficacité énergétique de la construction neuve (phase 1)	Chine	AS	Changements climatiques	1 290 000	1	1 289 259	MINEFE-MEEDDAT
30/09/1997	06/07/2001	Amélioration de l'efficacité énergétique de la construction neuve (phase 2)	Chine	AS	Changements climatiques	1 400 000	1	1 399 318	MINEFE-MEEDDAT
1997						17 059 614	13	14 086 067	
29/09/1998	17/06/1999	Appui aux unités de conservation de la faune	Burkina Faso	AF	Biodiversité	762 245	1	762 245	AFD
29/09/1998	07/03/2000	Gestion du parc naturel d'Ifrane et de ses zones pérfioresstères	Maroc	ME	Biodiversité	2 288 000	1	2 288 000	AFD
06/05/1998	18/02/1999	Conservation de la biodiversité de la Sierra Nevada	Colombie	AL	Biodiversité	988 784	1	973 903	MAEE
06/05/1998	18/02/1999	Gestion environnementale dans les zones de concentration de populations réfugiées	Afrique/Régional	AF	Biodiversité	701 265	1	661 541	MAEE
06/05/1998	29/06/2000	Appui à la gestion des eaux du fleuve Sénégal (Observatoire de l'environnement dans la vallée)	Afrique/Régional	AF	Eaux internationales	1 350 000	1	1 259 601	MAEE
06/05/1998	09/11/1999	Appui à la gestion transfrontière du bassin de l'Irtysh	Kazakhstan-Russie	EE	Eaux internationales	1 000 000	1	992 113	MEEDDAT
06/05/1998	29/03/2002	Appui à la mise en oeuvre du PASMED (PNUF/PAM)	Méditerranée	ME	Eaux internationales	203 000	1	202 986	MEEDDAT
06/05/1998	29/03/2002	Appui à la mise en oeuvre du PASMED Maroc	Maroc	ME	Eaux internationales	450 000	1	426 313	MEEDDAT
06/05/1998	29/03/2002	Appui à la mise en oeuvre du PASMED Tunisie	Tunisie	ME	Eaux internationales	450 000	1	450 000	MEEDDAT
06/05/1998	29/03/2002	Appui à la mise en oeuvre du PASMED Algérie	Algérie	ME	Eaux internationales	250 000	1	250 000	MEEDDAT
29/09/1998	18/02/1999	Haut bassin du Rio Jeju et réserve naturelle de Mbaracayu	Paraguay	AL	Biodiversité	1 141 301	1	1 141 151	MINEFE
1998						9 584 596	8	9 407 853	
18/02/1999	12/09/2000	Préservation et gestion des aires protégées de la Pendjari	Bénin	AF	Biodiversité	1 100 000	1	1 091 852	AFD
17/06/1999	06/07/2001	Électrification décentralisée & pompage solaire en gestion déléguée	Maroc	ME	Changements climatiques	1 600 000	1	1 600 000	AFD
09/11/1999	07/03/2000	Appui au développement local de l'ouest (padl)	Burkina Faso	AF	Dégradation des terres/POP	1 600 000	1	1 585 477	AFD
09/11/1999	26/03/2001	Observatoire de la Guinée maritime	Guinée	AF	Biodiversité	1 300 000	1	1 298 179	AFD
09/11/1999	26/03/2001	Préservation des ressources halieutiques par les communautés de pêcheurs	Sénégal	AF	Biodiversité	900 000	1	900 000	AFD
17/06/1999	09/11/1999	Agro-écologie & stockage carbone (programme transversal)	Afrique/Régional	AF	Changements climatiques	762 245	1	757 211	AFD-MAEE
17/06/1999	27/11/2000	Agro-écologie. Programme des systèmes d'exploitation en zones cotonnières PASE « projet »	Mali	AF	Changements climatiques	305 000	1	305 000	AFD-MAEE
17/06/1999	26/03/2001	Plan d'action agro-écologie « projet »	Cameroun	AF	Changements climatiques	610 000	1	568 160	AFD-MAEE
17/06/1999	29/03/2002	Plan d'action agro-écologie « projet »	Madagascar	AF	Changements climatiques	411 600	1	411 600	AFD-MAEE
17/06/1999	06/07/2001	Plan d'action agro-écologie « projet »	Tunisie	ME	Changements climatiques	609 000	1	609 000	AFD-MAEE
18/02/1999	17/06/1999	Maintien de la biodiversité dans la vallée du Zambèze	Zimbabwe	AF	Biodiversité	435 000	1	435 000	MAEE
18/02/1999	30/04/2003	Système d'observation des cycles hydrologiques en Afrique de l'Ouest (HYCOS)	Afrique/Régional	AF	Eaux internationales	1 000 000	1	1 000 000	MAEE
09/11/1999	29/06/2000	Conversion de véhicules au gaz naturel - District Fédéral de Mexico	Mexique	AL	Changements climatiques	1 400 000	1	1 290 047	MAEE
09/11/1999	26/03/2001	Contrôle de la pollution et contribution gestion fleuve Zambèze	Zambie	AF	Eaux internationales	1 500 000	1	1 499 974	MAEE
18/02/1999	29/06/2000	« Parc naturel régional » au développement durable des provinces Carrera et Capitan Prat	Chili	AL	Biodiversité	1 000 000	1	871 485	MEEDDAT
09/11/1999	07/03/2000	Développement des gisements de phosphate carbonaté	Sénégal	AF	Changements climatiques	1 112 900	1	767 675	MESR
1999						15 645 745	12	14 990 660	

Date d'identification	Date d'engagement	Intitulé du projet	Région	Zone	Domaine	Montant projets identifiés (en euros)	Nombre de projets identifiés	Montant projets engagés (en euros)	Institutions membres
07/03/2000	07/07/2004	Conservation de la biodiversité dans les parcs nationaux du Faro et de Bouba N'Djida	Cameroun	AF	Biodiversité	1 500 000	1	1 500 000	AFD
27/11/2000	06/07/2001	Appui à la gestion durable de la pêche crevettière	Madagascar	AF	Biodiversité	1 056 000	1	1 056 000	AFD
27/11/2000	30/11/2001	Projet de développement local de l'Ouest (pdlo)	Burkina Faso	AF	Dégradation des terres/POP	1 610 000	1	1 610 000	AFD
29/06/2000	30/11/2001	Gestion et aménagement d'une forêt communale pilote	Georgie	EE	Biodiversité	1 200 000	1	1 200 000	KFW
07/03/2000	26/03/2001	Interactions entre élevage et faune sauvage autour des aires protégées	Tchad	AF	(Biodiversité)	770 000	1	571 298	MAEE
29/06/2000	26/03/2001	Actions pilotes de valorisation de la biodiversité dans le Pantanal du Rio Negro	Brsil	AL	Biodiversité	980 000	1	932 052	MAEE
27/11/2000	15/11/2002	Appui à la commission du fleuve Orange-SENQU	Afrique/Régional	AF	Eaux internationales	1 500 000	1	1 500 000	MAEE
29/06/2000	30/11/2001	Conservation et valorisation de la biodiversité dans l'État d'Amapa	Brsil	AL	Biodiversité	1 140 000	1	185 904	MEEDDAT
27/11/2000	06/07/2001	Réseau de fondations pour la biodiversité	Hongrie	EE	Biodiversité	1 106 000	1	1 106 000	MEEDDAT
27/11/2000	29/03/2002	Antilopes sahélo-sahariennes	Afrique/Régional	AF	Biodiversité	1 385 000	1	1 385 000	MEEDDAT
27/11/2000	15/11/2002	Aires protégées marines et côtières	Tunisie	ME	Biodiversité	1 475 000	1	1 475 000	MEEDDAT
27/11/2000	06/07/2001	Agrobiodiversité du sorgho	Burkina Faso / Mali	AF	Biodiversité	1 300 000	1	1 286 967	MESR
2000						15 022 000	12	13 808 221	
26/03/2001	30/11/2001	Plateau Mahafaly	Madagascar	AF	Biodiversité	900 000	1	900 000	AFD
26/03/2001	29/03/2002	Développement du tourisme de nature en Afrique centrale (ECOFAC)	Afrique/Régional	AF	Biodiversité	939 000	1	908 288	AFD
06/07/2001	30/11/2001	Réhabilitation de l'aire protégée de Mériu	Kenya	AF	Biodiversité	1 860 000	1	1 723 361	AFD
26/03/2001	06/07/2001	Couloir biologique parcs Puraré et Cueva los Guacharos	Colombie	AL	Biodiversité	1 600 000	1	1 600 000	MAEE
26/03/2001	30/11/2001	Développement d'une filière de carbonisation des résidus végétaux (Balle et Paille de riz)	Mauritanie	AF	Changements climatiques	600 000	1	600 000	MAEE
26/03/2001	30/11/2001	Gestion durable des ressources naturelles avec communautés indigènes Mapuches	Chili	AL	Biodiversité	1 695 000	1	1 695 000	MAEE
26/03/2001	29/03/2002	Réserve bovindés sauvages NIAH	Vietnam	AS	Biodiversité	1 049 000	1	1 049 000	MAEE
26/03/2001	30/04/2003	Gestion des terroirs de chasse	Centrafrique	AF	Biodiversité	1 000 000	1	1 000 000	MAEE
26/03/2001	30/04/2003	Protection environnementale Rio de la Plata et son front maritime	Argentine et Uruguay	AL	Eaux internationales	1 005 000	1	1 005 000	MAEE
06/07/2001	29/03/2002	Renforcement du système national d'aires protégées	Cuba	AL	Biodiversité	1 500 000	1	1 500 000	MAEE
06/07/2001	15/11/2002	Développement des forêts subtropicales de montagne (Couloir écologique du Haut Bermejo)	Argentine	AL	Biodiversité	1 000 000	1	1 000 000	MAEE
26/03/2001	30/11/2001	Utilisation durable des ressources forestières des Guyanés	Amérique latine/Régional	AL	Biodiversité	1 620 000	1	1 508 598	MEEDDAT
30/11/2001	04/07/2003	Protection de la biodiversité de l'aire de conservation marine de l'île Coco	Costa Rica	AL	Biodiversité	1 065 000	1	1 065 000	MEEDDAT
26/03/2001	30/11/2001	Réalisation d'un plan de gestion du bassin versant rivière Nana	Estonie et Russie	EE	Eaux internationales	1 165 000	1	1 165 000	MESR
30/11/2001	15/11/2002	Conservation & valorisation de la biodiversité végétale en zones tropicales du Chapitre BODESA	Bolivie	AL	Biodiversité	450 000	1	450 000	MESR
2001						17 448 000	15	17 169 247	
24/05/2002	07/07/2004	Maintien et préservation des hydrosystèmes urbains en milieu tropical	Laos	AS	Biodiversité	600 000	1	600 000	AFD
15/11/2002	30/04/2003	Aménagement de la Congolaise CIB	Congo	AF	Biodiversité	873 000	1	873 000	AFD
24/05/2002	26/03/2004	Jardins éthiopiens	Ethiopie	AF	Biodiversité	1 230 000	1	1 230 000	MAEE
24/05/2002	15/11/2002	Mise à niveau énergie-environnement zone industrielle Sidi-Bernoussi	Maroc	ME	Changements climatiques	825 000	1	825 000	MAEE
15/11/2002	26/03/2004	Réseau des « Conservatoires »	Namibie	AF	Biodiversité	1 400 000	1	1 400 000	MAEE
15/11/2002	26/03/2004	Conservation et valorisation de la biodiversité et des éléphants du Gourma	Mali	AF	Biodiversité	1 560 000	1	1 560 000	MAEE
15/11/2002	30/04/2003	Parc marin de Mnzazi Bay	Tanzanie	AF	Biodiversité	630 000	1	630 000	MAEE
15/11/2002	27/11/2003	Structuration d'une filière régionale bois énergie dans le sud de la Lituanie	Lituanie	EE	Changements climatiques	1 050 000	1	1 050 000	MEEDDAT
15/11/2002	27/11/2003	Efficacité énergétique dans la programmation, la construction logements	Chine	AS	Changements climatiques	2 700 000	1	2 700 000	MEEDDAT
15/11/2002	04/07/2003	Gestion transfrontière du bassin de la Koros/Crisuru - sous-bassin de la tizza	Hongrie/Roumanie	EE	Eaux internationales	1 024 000	1	1 003 939	MEEDDAT
2002						11 892 000	10	11 871 939	

ANNEXE 7. Liste des projets cofinancés par le FFEM de 1994 à 2008

Date	Description	Mozambique Afrique/Régional	AF	Biodiversité Eaux internationales	700 000 1 200 000	1	700 000 1 200 000	AFD AFD-MAEE
27/11/2003	Programme de développement du parc national de Quirimbas		AF					
26/03/2004	Mise en place d'un observatoire de l'environnement du Bassin du fleuve Niger		AF					
07/07/2004								
30/04/2003	Gestion des écosystèmes fluvio-lacustres du Rio Magdalena	Colombie	AL	Eaux internationales	1 200 000	1	1 200 000	MAEE
04/07/2003	Réhabilitation des écosystèmes insulaires	Seychelles	AF	Biodiversité	460 000	1	460 000	MAEE
07/07/2004	Préservation et utilisation de l'agrobiodiversité des plantes racines et tubercules	Vanuatu	PA	Biodiversité	677 000	1	677 000	MAEE
04/07/2003	Aires protégées et partage des avantages dans les états de la Caraïbe orientale	Antilles orientales	AL	Biodiversité	1 372 000	1	1 372 000	MAEE
27/11/2003	Mécanisme de développement propre dans le secteur forestier	Afrique/Régional	AF	Changements climatiques	2 300 000	1	2 300 000	MAEE
30/04/2003	Appui aux communautés indigènes dans le parc national de Canaima	Venezuela	AL	Biodiversité	470 000	1	470 000	MEEDDAT
30/04/2003	Système aquifère du Sahara	Algérie / Libye / Tunisie	ME	Eaux internationales	315 000	1	314 512	MEEDDAT
27/11/2003	Conservation de la nature et développement communautaire et touristique dans le Kalahari	Botswana	AF	Biodiversité	935 000	1	935 000	MEEDDAT
27/11/2003	Programme d'élimination et de prévention de la résurgence des stocks de pesticides obsolètes	Mali	AF	Dégradation des terres / POP	600 000	1	600 000	MEEDDAT
27/11/2003	Programme d'élimination et de prévention de la résurgence des stocks de pesticides obsolètes	Tunisie	ME	Dégradation des terres / POP	800 000		800 000	MEEDDAT
27/11/2003	Etude et accompagnement d'un projet de transports collectifs intégré et durable du grand Hanoi	Vietnam	AS	Changements climatiques	2 000 000	1	1 998 850	MINEF
2003					13 029 000	12	13 027 362	
26/03/2004	Fondation pour les aires protégées et la biodiversité : contribution au capital	Madagascar	AF	Biodiversité	1 000 000	1	1 000 000	AFD
07/07/2004	Appui au développement des techniques agro-écologiques	Laos	AS	Dégradation des terres / POP	1 470 000	1	1 470 000	AFD
05/07/2006	Appui au développement de l'agriculture de conservation	Tunisie	ME	Dégradation des terres / POP	1 400 000	1	1 400 000	AFD
07/07/2004	Programme incubateur des projets MDP	Afrique/Régional	AF	Changements climatiques	2 000 000	1	2 000 000	AFD
07/10/2004	Électrification rurale globale	Maroc	ME	Changements climatiques	500 000	1	500 000	AFD
07/07/2004	Appui à la commission du fleuve Mékong (MRC)	Asie/Régional	AS	Eaux internationales	1 000 000	1	1 000 000	AFD
27/10/2004	Initiative pour le bassin du Nil (IBN). Modèle de planification pour le Nil-Est	Égypte/Soudan/Ethiopie	AF	Eaux internationales	1 000 000	1	1 000 000	AFD
26/03/2004	Contribution à l'initiative régionale pour la protection des récifs coralliens dans le Pacifique Sud	Pacifique Sud	PA	Biodiversité	2 000 000	1	2 000 000	AFD-MAEE
26/03/2004	Bio-Hub. Gestion durable et communautaire de la biodiversité et des ressources naturelles	Afrique/Régional	AF	Biodiversité	500 000	1	500 000	MAEE
26/03/2004	Gestion intégrée des aires protégées de la région carabée du Guatemala	Guatemala	AL	Biodiversité	800 000	1	800 000	MAEE
26/03/2004	Diffusion des bonnes pratiques d'efficacité énergétique secteur de la construction des bâtiments publics	Afghanistan	AS	Changements climatiques	1 350 000	1	1 350 000	MAEE
26/03/2004	Gestion durable des ressources forestières en Amazonie	Brsil	AL	Biodiversité	1 380 000	1	1 380 000	MAEE
05/07/2005	Gestion de la biodiversité en périphérie des grands parcs nationaux du bassin du Congo	Afrique/Régional	AF	Biodiversité	2 500 000	1	2 500 000	MAEE
25/11/2005	Renforcement des capacités et appui à la mise en place d'un fonds dédié à l'efficacité énergétique	Europe de l'Est	EE	Changements climatiques	2 000 000	1	2 000 000	MAEE
27/10/2004	Conservation de la biodiversité autour du parc national de Sapo	Libéria	AF	Biodiversité	830 000	1	830 000	MAEE
27/10/2004	Réseau d'aires marines protégées des pays de l'Océan Indien	Afrique/Régional	AF	Biodiversité	700 000	1	700 000	MAEE
27/10/2004	Conservation et utilisation durables des récifs coralliens de l'écorégion mésoaméricaine	Guatemala/Honduras	AL	Biodiversité	750 000	1	750 000	MAEE
27/10/2004	Gestion des ressources halieutiques du sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFP)	Afrique/Régional	AF	Eaux internationales	800 000	1	800 000	MAEE
31/01/2005	Traitement environnemental de la lutte anti-acridienne en Afrique de l'Ouest	Afrique/Régional	AF	Dégradation des terres / POP	1 000 000	1	1 000 000	MAEE
27/10/2004	Programme de petites initiatives du FFEM - 1 ^{re} tranche	Afrique/Régional	AF	Biodiversité	1 200 000	1	1 200 000	MAEE-MEEDDAT
27/10/2004	Appui au développement du Commissariat national du littoral algérien	Algérie	ME	Biodiversité	1 200 000	1	1 200 000	MEEDDAT
2004					25 380 000	21	25 380 000	

Date d'identification	Date d'engagement	Intitulé du projet	Région	Zone	Domaine	Montant projets identifiés (en euros)	Nombre de projets identifiés	Montant projets engagés (en euros)	Institutions membres
30/03/2005	05/07/2006	Réseau des aires marines protégées et tourisme durable sur la côte Andaman	Thaïlande	AS	Biodiversité	1 000 000	1	1 000 000	AFD
30/03/2005	05/07/2005	Conservation de l'écosystème des Cardamomes	Cambodge	AS	Biodiversité	840 000	1	840 000	AFD
05/07/2005	25/11/2005	Appui aux réserves naturelles libanaises	Liban	ME	Biodiversité	1 400 000	1	1 400 000	AFD
05/07/2005	30/03/2006	Transfert d'eau de la mer rouge à la mer morte	Territoires autonomes palestiniens	ME	Eaux internationales	1 000 000	1	1 000 000	AFD
05/07/2005	30/11/2007	Projet géothermie Caraïbes	Dominique	AL	Changements climatiques	2 000 000	1	2 000 000	AFD
05/07/2005	30/03/2006	Programme d'appui au montage de projets MDP dans quatre provinces de l'Ouest de la Chine	Chine	AS	Changements climatiques	750 000	1	750 000	AFD
25/11/2005	05/07/2006	Passage au quatre-temps des « zémidijs » de Cotonou	Bénin	AF	Changements climatiques	1 000 000	1	1 000 000	AFD
25/11/2005	05/07/2006	Mise en place d'une station d'épuration à Fès avec valorisation énergétique du biogaz	Maroc	ME	Changements climatiques	900 000	1	900 000	AFD
30/03/2005	25/11/2005	Projet pilote bioculturel d'Antrema	Madagascar	AF	Biodiversité	320 000	1	320 000	MAEE
30/03/2005	25/11/2005	Gestion communautaire de la biodiversité autour des aires protégées de la région Ouest du Ghana	Ghana	AF	Biodiversité	1 200 000	1	1 200 000	MAEE
25/11/2005	05/07/2006	Conservation de la biodiversité et au développement du secteur protégé de la réserve forestière de Lomako	RDC	AF	Biodiversité	781 000	1	781 000	MAEE
2005						11 191 000	11	11 191 000	
05/07/2006	18/12/2006	Extension aux petits forestiers de la dynamique d'aménagement durable	Gabon	AF	Biodiversité	2 000 000	1	2 000 000	AFD
18/12/2006	30/03/2007	Valorisation des oasis du Sud marocain - suivi-évaluation	Maroc	ME	Dégradation des terres/POP	1 500 000	1	1 500 000	AFD
18/12/2006	30/11/2007	E+CO : Promotion de projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables	Asie/Régional	AS	Changements climatiques	1 100 000	1	1 100 000	AFD-PROPARCO
30/03/2006	05/07/2006	Protection de la forêt humide de Gola	Sierra Leone	AF	Biodiversité	1 186 000	1	1 186 000	MAEE
05/07/2006	30/03/2007	Efficacité de la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest	Afrique/Régional	AF	Biodiversité	990 000	1	990 000	MAEE
18/12/2006	06/07/2007	Gestion durable des forêts communales	Cameroun	AF	Biodiversité	1 300 000	1	1 300 000	MAEE
18/12/2006	06/07/2007	Observatoire des ressources en eau du bassin de la Volta	Afrique/Régional	AF	Eaux internationales	1 200 000	1	1 200 000	MAEE
18/12/2006	06/07/2007	Renforcement de capacité en matière d'adaptation aux changements climatiques dans l'Océan Indien	Afrique/Régional	AF	Changements climatiques	1 000 000	1	1 000 000	MAEE-MEEDDAT
05/07/2006	2006 / 2008	Programme de petites initiatives du FFEEM - 2 ^e tranche	Afrique/Régional	AF	Biodiversité	1 000 000	1	1 000 000	MAEE-MEEDDAT
18/12/2006	30/11/2007	Développement du système national des aires protégées uruguayen	Uruguay	AL	Biodiversité	1 000 000	1	1 000 000	MEEDDAT
18/12/2006	06/07/2007	Remplacement de refroidisseurs en Afrique (AFROC)	Afrique/Régional	ME	Changements climatiques	750 000	1	750 000	MEEDDAT
18/12/2006	06/07/2007	Gestion partagée du système aquifère du Sahara septentrional	Méditerranée	ME	Eaux internationales	500 000	1	500 000	MEEDDAT
30/03/2006	05/07/2006	Appui institutionnel et appliqué Climat	Mexique	AL	Changements climatiques	285 000	1	285 000	MINIFE
2006						13 811 000	13	13 811 000	
06/07/2007	30/11/2007	Plateforme de développement des bio-énergies (phases 1 et 2)	Inde	AS	Changements climatiques	1 500 000	1	1 500 000	AFD-MESR
30/03/2007	30/11/2007	Développement de l'écotourisme et protection de la biodiversité dans la province de Lao Cai	Vietnam	AS	Biodiversité	890 000	1	890 000	AFD
30/03/2007	30/11/2007	Parc national d'Addo Elephant	Afrique du Sud	AF	Biodiversité	984 000	1	984 000	AFD
30/03/2007	03/04/2008	Appui au programme de financement des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables	Chine	AS	Changements climatiques	600 000	1	600 000	AFD
30/03/2007	03/04/2008	Lutte contre la désertification et gestion durable des ressources naturelles	Djibouti	AF	Dégradation des terres/POP	1 000 000	1	1 000 000	AFD
06/07/2007	01/07/2008	Approche globale des transports urbains - municipalité de Tshwane	Afrique du Sud	AF	Changements climatiques	1 000 000	1	1 000 000	AFD
06/07/2007	30/11/2007	Appui à la maîtrise de l'énergie dans l'industrie et le secteur tertiaire	Jordanie	ME	Changements climatiques	1 560 000	1	1 560 000	AFD

30/03/2007	27/11/2008	Appui à l'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau	Afrique/Régional	AF	Changements climatiques	1 200 000	1	1 200 000	MAEE
06/07/2007	03/04/2008	Programme d'appui multi-pays pour l'agro-écologie (PAMPA)	Afrique/Régional	AF	Dégradation des terres/POP	1 000 000	1	1 000 000	MAEE
30/11/2007	01/07/2008	Améliorer la conservation de la biodiversité dans l'espace Tai	Côte d'Ivoire	AF	Biodiversité	400 000	1	400 000	MAEE
30/11/2007	01/07/2008	Mise en place de systèmes de vigilance face au changement climatique	Afrique/Régional	AF	Changements climatiques	2 000 000	1	2 000 000	MAEE
30/03/2007	30/11/2007	Biodiversité et gestion durable des forêts du plateau des Guyanes	Guyanes	AL	Biodiversité	1 300 000	1	1 300 000	MEEDDAT
06/07/2007	06/07/2007	Amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments	Maroc	ME	Changements climatiques	900 000	1	900 000	MEEDDAT
06/07/2007	03/04/2008	Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée	Méditerranée/Régional	ME	Eaux internationales	2 000 000	1	2 000 000	MEEDDAT
2007						16 334 000	14	15 434 000	
03/04/2008		Développement de filières économiques écocertifiées pour l'approvisionnement du marché de l'aquaphilie	Pacifique Sud Régional	PA	Biodiversité	500 000	1	1 000 000	AFD
03/04/2008	27/11/2008	Appui aux opérateurs publics et privés pour la gestion durable des forêts du bassin du Congo et du bassin amazonien brésilien	Afrique/Régional	AF	Biodiversité	800 000	1	1 000 000	AFD
03/04/2008	27/11/2008	Appui aux opérateurs publics et privés pour la gestion durable des forêts du bassin du Congo et du bassin amazonien brésilien	Amérique latine/Régional	AL	Biodiversité	400 000		2 000 000	AFD
03/04/2008	01/07/2008	Conservation et utilisation durable de la biodiversité marine de l'archipel de Socotra	Yemen	AS	Biodiversité	1 000 000	1	1 000 000	AFD
03/04/2008	27/11/2008	Co-gestion de la réserve naturelle nationale de Gilé et développement de sa périphérie	Mozambique	AF	Biodiversité	1 000 000	1	500 000	AFD
03/04/2008	01/07/2008	Gestion durable des ressources naturelles pour la conservation de trois régions hotspot de la biodiversité	Madagascar	AF	Biodiversité	2 000 000	1	1 600 000	AFD
03/04/2008	01/07/2008	Gestion durable de la biodiversité agricole dans les systèmes d'exploitation	Mali	AF	Biodiversité	1 000 000	1		AFD
03/04/2008	01/07/2008	Définition et appui à la mise en œuvre d'un plan global de dépollution et de protection de la lagune de Nador	Maroc	ME	Eaux internationales	500 000	1	1 000 000	AFD
01/07/2008	27/11/2008	Gestion de la biodiversité marine et côtière ouest africaine par le renforcement des initiatives de conservation et de suivi dans les AMP	Afrique/Régional	AF	Eaux internationales	1 600 000	1		AFD
01/07/2008	01/07/2008	Valorisation des déchets de bois de scieries par des centrales de cogénération dans des entreprises forestières	Afrique/Régional	AF	Changements climatiques	1 000 000	1		AFD
01/07/2008	27/11/2008	Assistance à l'Autorité Palestinienne pour le développement de la maîtrise de la demande d'électricité	Territoires autonomes palestiniens	ME	Changements climatiques	1 000 000	1		AFD
01/07/2008	01/07/2008	Lutte contre l'immersion de déchets en mer Méditerranée	Méditerranée/Régional	ME	Eaux internationales	350 000	1		MEEDDAT
27/11/2008	27/11/2008	Efficacité énergétique et aux énergies renouvelables	Maurice	AF	Changements climatiques	1 000 000	1		AFD
27/11/2008	27/11/2008	Fondation Verte Venture	Afrique/Régional	AF	Biodiversité	990 000	1		AFD
27/11/2008	27/11/2008	Appui au communautés villageoises	RDC	AF	Biodiversité	800 000	1		MEEDDAT
27/11/2008	27/11/2008	Programme de petites initiatives du FFEM II	Afrique/Régional	AF	Biodiversité	2 500 000	1		MEEDDAT
27/11/2008	27/11/2008	Approche régionale de gestion écologiquement rationnelle des polychlorobiphényles PCB	Afrique/Régional	AF	Dégradation des terres/POP	800 000	1		MEEDDAT
27/11/2008	27/11/2008	Gestion durable des forêts communales	Bénin	AF	Changements climatiques	1 000 000	1		AFD
27/11/2008	27/11/2008	Aquifères côtiers du Sud tunisien	Tunisie	ME	Eaux internationales	950 000	1		MEEDDAT
2008						19 190 000	18	9 300 000	
TOTAL 1994 / 2008						(1) 206 659 156	188	188 501 444	

(1) Cf. annexe 6 : engagements bruts (195,86 M€) – projets identifiés non engagés (10,79 M€) = 206,65 M€
engagements bruts (195,86 M€) – annulations de restes à verser (7,36 M€) = 188,50 M€

Légende AF : Afrique — AL : Amérique latine — AS : Asie — EE : Europe de l'Est — ME : Méditerranée — PA : Pacifique

ANNEXE 8

Organigrammes du comité de pilotage, du comité scientifique et technique et du secrétariat du FFEM

Liste des membres et des suppléants du Comité de pilotage

- **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI**
Direction générale du Trésor et de la Politique économique (DGTPÉ)
 - > **Monsieur Julien Rencki (Président)**
Service des Affaires multilatérales et du développement
Sous-Directeur des Affaires financières internationales et développement
 - > **Monsieur François Marion**
Chef de Bureau de l'Aide au développement et institutions multilatérales de développement
 - > **Monsieur Nicolas Prego**
Chef du Bureau de l'Aide-projet à la sous-direction Développement international des entreprises

- **MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES**
 - > **Madame Odile Roussel**
Sous-Directrice de l'Environnement
Direction des Affaires économiques et financières
 - > Un représentant, Direction des Nations Unies et des organisations internationales
 - > **Monsieur André Pouilles-Duplaix**
Sous-Directeur des politiques sectorielles et OMD (Objectifs du Millénaire et du Développement)
Direction générale de la Coopération internationale et du Développement
 - > Un représentant, Direction de la Coopération scientifique et la Recherche

- **MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - > **Madame Aline Kuster-Menager**
Sous-Directrice du changement climatique et du développement durable
Direction des Affaires européennes et internationales

- **MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**
 - > **Monsieur Pierre Fabre**
Conseiller pour la recherche auprès du Directeur des Relations internationales et de la Coopération (DRIC)

- > François Clin
Directeur-adjoint du département Chimie, Sciences pour l'ingénieur, Physique nucléaire et des Hautes Énergies, Énergie, Développement durable à la direction générale de la Recherche et de l'Innovation

- **AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT**

- > **Monsieur Jean-Bernard Véron**
Conseiller du Directeur de la Stratégie
- > Monsieur Robert Peccoud
Directeur du département de la Recherche à la direction de la Stratégie

[*en gras* : membres titulaires]

Liste des membres du Comité scientifique et technique

Michel Griffon, Président du CST

Agence Nationale de la Recherche (ANR)
Directeur général adjoint

Didier Babin

Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)
Chercheur

Marc Bied-Charreton

Université de Versailles Saint-Quentin Yvelines
Professeur et Président du Comité scientifique français de la désertification

Lucien Chabason

Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI)
Conseiller auprès de la Directrice

Patrick Duncan

Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)
Chercheur

Pierre-Noël Giraud

Mines ParisTech - Cerna
Professeur d'Économie

Michel Hamelin

Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME)
Direction de l'Action internationale
Directeur adjoint

Rémi Pochat

Laboratoire central des Ponts et Chaussées
Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (CGAER)
Directeur scientifique

Jacques Rilling

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), expert associé GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat)
Conseiller scientifique

Louis-Alexandre Romaña

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)
Direction de la Prospective et de la Stratégie scientifique (DP2S)
Responsable scientifique « Environnement côtier »

Liste des membres du Secrétariat du FFEM

Secrétariat du FFEM

FFEM / Agence française de Développement
5 rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12
Tél. : 33 (0) 1 53 44 42 42 — Fax : 33 (0) 1 53 44 32 48
E-mail : ffem@afd.fr — Web : www.ffem.fr

Marc-Antoine Martin

martinma@afd.fr

Secrétaire général

Véronique Lefebvre

lefebvre@afd.fr

Assistante coordinatrice

Philippe Bosse

bossep@afd.fr

Changements climatiques

Julien Calas

calasj@afd.fr

Biodiversité

Christophe du Castel

ducastelc@afd.fr

Eaux internationales, dégradation des terres, forêts

Ghislain Rieb

riebg@afd.fr

Biodiversité, changements climatiques, POP

Laurence Alligbonnon

alligbonnonl@afd.fr

Affaires générales budgétaires
Suivi des conventions de financement
Assistante d'ingénieurs

Élisabeth Carpentier

carpentiere@afd.fr

Affaires générales budgétaires
Suivi des décaissements
Assistante d'ingénieurs

Dominique Boirard

boirardd@afd.fr

Affaires générales et budgétaires

Valérie Fakir

fakirv@afd.fr

Communication

Béatrice Vincent

VINCENB1@afd.fr

Expert externe
Protection de la couche d'ozone - Protocole de Montréal



Secrétariat du FFEM

FFEM / Agence française de Développement
5 rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12
Tél. : 33 (0) 1 53 44 42 42 — Fax : 33 (0) 1 53 44 32 48
E-mail : ffem@afd.fr — Web : www.ffem.fr

Photos de couverture : J.-J. Goussard (EOS France), CTVB, Rémi Gouin

